



## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

**17 conseillers présents** : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- - Mme Régine BROIZAT- Mme Marie José RUBIRA - Mme Annie FRIZON - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - M. Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - Mme Béatrice MICHON - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO- Mme Sandrine MOREL - Mme Laurence LUINO - M. Olivier ZANCA -M. Éric FRAYSSINET

**7 Conseillers excusés** : M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), M. Daniel CHEMINEL (donne procuration à M. BENATRU), Bernard VERNAY (donne procuration à Mme FRIZON), Mme Marie BRET (donne procuration à Mme LUINO), M. Rémi SELLES, Mme Nathalie PELLER, Mme Claire NEURY (donne procuration à M ROUVIERE)

**3 Conseillers non excusés** : Stéphane CAPOURET, Mme LEVIEUX- M. François DOUHERET,

**Secrétaire de séance** : Mme Régine BROIZAT

### ***2026/01 Changement de lieu des 2 premières séances du conseil municipal suite au renouvellement de l'assemblée délibérante***

Les séances du conseil municipal doivent en principe se tenir en mairie.

Le conseil municipal peut également se réunir et délibérer, lorsque des circonstances exceptionnelles sont présentes dans un autre lieu situé sur le territoire.

En raison des élections municipales et de l'installation d'une nouvelle assemblée, cet événement nécessite la mise en place de moyens de communication et de diffusion qui ne sont pas adaptés à la salle du conseil actuel. La salle du conseil municipal ne bénéficie pas de la possibilité de prises de vues et reste limitée à un public restreint, elle laisse aussi peu de place à l'accueil de la presse, lors d'un renouvellement de l'exécutif. C'est pourquoi au vu des circonstances exceptionnelles avec la mise en place d'une nouvelle équipe municipale, le lieu de la réunion peut être changé. L'assemblée délibérante sera donc provisoirement déplacée pour 2 réunions du conseil municipal à la salle Claire Delage car cet événement l'exige ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

En raison des élections municipales et afin de déployer des moyens de diffusion et d'accueillir le plus grand nombre, les 2 conseils municipaux suite au 1er tour ou 2ème tour des élections municipales du 15 et 22 mars 2026 se tiendront à la salle Claire Delage.

Ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et il permet d'assurer la publicité des séances.

Le Conseil municipal délibère pour :

- **DEPLACER** des 2 premières séances du conseil municipal suite au renouvellement de l'assemblée délibérante

#### **VOTE**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstention : 2 (M. Gineste, Mme Gerboullet)**

Le Maire,  
Franck POURRAT





## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

**17 conseillers présents** : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- - Mme Régine BROIZAT- Mme Marie José RUBIRA - Mme Annie FRIZON - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - M. Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - Mme Béatrice MICHON - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO- Mme Sandrine MOREL - Mme Laurence LUINO - M. Olivier ZANCA -M. Éric FRAYSSINET

**7 Conseillers excusés** : M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), M. Daniel CHEMINEL (donne procuration à M. BENATRU), Bernard VERNAY (donne procuration à Mme FRIZON), Mme Marie BRET (donne procuration à Mme LUINO), M. Rémi SELLES, Mme Nathalie PELLER, Mme Claire NEURY (donne procuration à M ROUVIERE)

**3 Conseillers non excusés** : Stéphane CAPOURET, Mme LEVIEUX- M. François DOUHERET,

**Secrétaire de séance** : Mme Régine BROIZAT

### **2026/02 Adhésion au contrat cadre : Fourniture, la gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère**

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la procédure d'appel d'ouvert ouvert organisé par le centre de gestion de l'Isère ;

Vu la délibération n°25.2025 du 9 octobre 2025 du conseil d'administration du centre de gestion de l'Isère attribuant le marché relatif à la fourniture, la gestion et la livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère ;

Vu le contrat cadre signé entre le Centre de gestion de l'Isère et Pluxee en date du 21 octobre 2025 avec effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 4 ans maximum ;

Vu la délibération 2025/16 en date du 13 mars 2025 du Conseil Municipal décidant de donner mandat au CDG38 pour mener la consultation ;

Considérant la possibilité laissée aux collectivités de souscrire à un ou plusieurs contrats d'action sociale à destination de leurs agents. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille.

Le Conseil municipal délibère pour :

- **ADHERER** au contrat de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère ;

#### **VOTE**

**Pour : Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire,  
Franck POURRAT





Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 038-213803992-20260129-2026\_3-DE



## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

**17 conseillers présents** : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- - Mme Régine BROIZAT- Mme Marie José RUBIRA - Mme Annie FRIZON - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - M. Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - Mme Béatrice MICHON - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO- Mme Sandrine MOREL - Mme Laurence LUINO - M. Olivier ZANCA -M. Éric FRAYSSINET

**7 Conseillers excusés** : M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), M. Daniel CHEMINEL (donne procuration à M. BENATRU), Bernard VERNAY (donne procuration à Mme FRIZON), Mme Marie BRET (donne procuration à Mme LUINO), M. Rémi SELLES, Mme Nathalie PELLER, Mme Claire NEURY (donne procuration à M ROUVIERE)

**3 Conseillers non excusés** : Stéphane CAPOURET, Mme LEVIEUX- M. François DOUHERET,

**Secrétaire de séance** : Mme Régine BROIZAT

### **2026/03 Budget Commune 2026 – Taux de fiscalité directe**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu la commission finances, réunit le 9 décembre 2025,

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté en conseil municipal du 18 décembre 2025,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit,

	<b>Taux 2026</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	38.06%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	49.92%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	12.66%

Le conseil municipal, délibère pour :

- **DÉCIDER** de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme ci-dessus :
- **CHARGER** Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**VOTE**

**Pour : Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire,  
Franck POURRAT





Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 038-213803992-20260129-2026\_04-DE



## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

**17 conseillers présents** : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- - Mme Régine BROIZAT- Mme Marie José RUBIRA - Mme Annie FRIZON - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - M. Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - Mme Béatrice MICHON - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO- Mme Sandrine MOREL - Mme Laurence LUINO - M. Olivier ZANCA -M. Éric FRAYSSINET

**7 Conseillers excusés** : M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), M. Daniel CHEMINEL (donne procuration à M. BENATRU), Bernard VERNAY (donne procuration à Mme FRIZON), Mme Marie BRET (donne procuration à Mme LUINO), M. Rémi SELLES, Mme Nathalie PELLER, Mme Claire NEURY (donne procuration à M ROUVIERE)

**3 Conseillers non excusés** : Stéphane CAPOURET, Mme LEVIEUX- M. François DOUHERET,

**Secrétaire de séance** : Mme Régine BROIZAT

### **2026/04 Budget commune 2026– Budget primitif**

Suite à la commission finances réunie les 9 décembre 2025, et au débat d'orientation budgétaire tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2025,

La section de FONCTIONNEMENT du BP 2026 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 4 491 000 €.

La section d'INVESTISSEMENT du BP 2026 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 2 404 000 €.

Le Conseil Municipal délibère pour :

- **APPROUVER** le Budget Primitif 2026 communal
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

### **VOTE**

**Pour : 21**

**Contre : 1 (Mme Gerboullet)**

**Abstention : 0**

Le Maire,  
Franck POURRAT





# REPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY Commune

Numéro SIRET : 21380399200014  
Poste comptable : SGC ST MARCELIN

### **Budget primitif relatif à l'exercice 2026 voté par Nature**

### **Budget principal**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	62
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	65
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	68
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	73

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	76
A1.01 - Opérations non ventilables	79
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	80
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	83
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	84
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	85
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	88
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	91
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	94
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	95
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	98
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	100
A1.908 - Fonction 8 - Transports	103
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	107
A2.01 - Opérations non ventilables	109
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	110
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	116
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	117
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	118
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	121
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	124
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	127
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	128
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	129
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	132
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	134
A2.938 - Fonction 8 - Transports	137

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	141
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	142
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	146
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le 02/02/2026
ID : 038-213803992-20260129-2026_04-DE

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	148
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	149
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	153
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	155
B3.1 - Etat des provisions constituées	156
B3.2 - Etalement des provisions	157
B4 - Etat des charges transférées	159
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	160
B6 - Prêts	161
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	162
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	164
B7.3 - Etat des emprunts garantis	165
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	166
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	167
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	168
B7.8 - Autres engagements donnés	169
B7.9 - Autres engagements reçus	170
B8 - Subventions versées	174
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	175
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	176
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	177
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	179
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	180
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	181

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	4 945

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	804,25
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	873,99
3	Dépenses d'équipement brut / population	389,83
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	123,36
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	43,50 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,16 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	44,60 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7,98 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	6 560 320,27	7 331 601,56	2 970 868,94	A1 3 742 150,23
<b>Investissement</b>	2 572 607,81	2 011 594,88	(3) 2 377 784,73	A2 1 816 771,80
<b>Fonctionnement</b>	3 987 712,46	5 320 006,68	(4) 593 084,21	A3 1 925 378,43

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 319 685,04	III + IV 217 872,00	B1	-101 813,04
<b>Investissement</b>	I 319 685,04	III 217 872,00	B2	-101 813,04
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	3 640 337,19
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	1 714 958,76
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	1 925 378,43

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses &gt; recettes, et + si recettes &gt; dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses &gt; recettes, et + si recettes &gt; dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>319 685,04</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
102	Opération d'équipement n° 102	420,00
105	Opération d'équipement n° 105	20 000,00
107	Opération d'équipement n° 107	27 588,00
111	Opération d'équipement n° 111	42 963,36
125	Opération d'équipement n° 125	582,00
132	Opération d'équipement n° 132	1 013,68
134	Opération d'équipement n° 134	18 000,00
136	Opération d'équipement n° 136	191 874,00
137	Opération d'équipement n° 137	15 300,00
138	Opération d'équipement n° 138	1 944,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>217 872,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	217 872,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 084 314,96	2 186 128,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	319 685,04	217 872,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>2 404 000,00</b>	<b>2 404 000,00</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 491 000,00	4 491 000,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>4 491 000,00</b>	<b>4 491 000,00</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>6 895 000,00</b>	<b>6 895 000,00</b>

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	126 755,48	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	106 318,00	76 418,00	30 000,00	0,00	106 418,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 074 333,19	64 979,04	466 020,66	0,00	530 999,70
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 605 431,54	178 288,00	988 441,30	0,00	1 166 729,30
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 912 838,21</b>	<b>319 685,04</b>	<b>1 564 461,96</b>	<b>0,00</b>	<b>1 884 147,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	964,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	302 368,53	0,00	308 712,30	0,00	308 712,30
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>303 332,53</b>	<b>0,00</b>	<b>310 712,30</b>	<b>0,00</b>	<b>310 712,30</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 216 170,74</b>	<b>319 685,04</b>	<b>1 875 174,26</b>	<b>0,00</b>	<b>2 194 859,30</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	228 654,26		169 140,70	0,00	169 140,70
041	Opérations patrimoniales (7)	8 175,00		40 000,00	0,00	40 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>236 829,26</b>		<b>209 140,70</b>	<b>0,00</b>	<b>209 140,70</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 453 000,00</b>	<b>319 685,04</b>	<b>2 084 314,96</b>	<b>0,00</b>	<b>2 404 000,00</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 404 000,00</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	498 015,00	217 872,00	472 257,00	0,00	690 129,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>498 015,00</b>	<b>217 872,00</b>	<b>472 257,00</b>	<b>0,00</b>	<b>690 129,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	219 025,27	0,00	164 871,00	0,00	164 871,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 145 000,00	0,00	1 145 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 219 025,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 309 871,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 309 871,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 717 040,27</b>	<b>217 872,00</b>	<b>1 782 128,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	350 000,00		364 000,00	0,00	364 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	8 175,00		40 000,00	0,00	40 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>358 175,00</b>		<b>404 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>404 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 075 215,27</b>	<b>217 872,00</b>	<b>2 186 128,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 404 000,00</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 404 000,00</b>
---	---------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR  
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

**194 859,30**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.



(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 908 791,00	0,00	1 863 800,60	0,00	1 863 800,60
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 390 000,00	0,00	1 730 000,00	0,00	1 730 000,00
014	Atténuations de produits	22 598,00	0,00	28 000,00	0,00	28 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	362 403,71	0,00	399 500,00	0,00	399 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>4 683 792,71</b>	<b>0,00</b>	<b>4 021 300,60</b>	<b>0,00</b>	<b>4 021 300,60</b>
66	Charges financières	87 694,58	0,00	79 959,28	0,00	79 959,28
67	Charges spécifiques (3)	27 000,00	0,00	25 740,12	0,00	25 740,12
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	64 512,71		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 863 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 127 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 127 000,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	350 000,00		364 000,00	0,00	364 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>350 000,00</b>		<b>364 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>364 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>5 213 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 491 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 491 000,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 491 000,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	21 911,53	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	261 300,00	0,00	192 509,30	0,00	192 509,30
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	510 048,00	0,00	510 048,00	0,00	510 048,00
731	Fiscalité locale	2 649 616,00	0,00	2 670 000,00	0,00	2 670 000,00
74	Dotations et participations (3)	889 289,00	0,00	894 340,00	0,00	894 340,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	59 083,00	0,00	54 948,00	0,00	54 948,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 391 247,53</b>	<b>0,00</b>	<b>4 321 845,30</b>	<b>0,00</b>	<b>4 321 845,30</b>
76	Produits financiers	14,00	0,00	14,00	0,00	14,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 391 261,53</b>	<b>0,00</b>	<b>4 321 859,30</b>	<b>0,00</b>	<b>4 321 859,30</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	228 654,26		169 140,70	0,00	169 140,70
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>228 654,26</b>		<b>169 140,70</b>	<b>0,00</b>	<b>169 140,70</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 619 915,79</b>	<b>0,00</b>	<b>4 491 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 491 000,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 491 000,00</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>194 859,30</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – DEPENSES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	2 000,00	19 140,70	21 140,70
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	308 712,30	0,00	308 712,30
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 884 147,00		1 884 147,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	190 000,00	190 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>2 194 859,30</b>	<b>209 140,70</b>	<b>2 404 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 404 000,00</b>
---	---------------------

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 863 800,60		1 863 800,60
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 730 000,00		1 730 000,00
014	Atténuations de produits	28 000,00		28 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	399 500,00	0,00	399 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	79 959,28	0,00	79 959,28
67	Charges spécifiques (9)	25 740,12	0,00	25 740,12
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	364 000,00	364 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>4 127 000,00</b>	<b>364 000,00</b>	<b>4 491 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 491 000,00</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.



(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – RECETTES

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	164 871,00	0,00	164 871,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	690 129,00	0,00	690 129,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		14 000,00	14 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	40 000,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		350 000,00	350 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 145 000,00		1 145 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>2 000 000,00</b>	<b>404 000,00</b>	<b>2 404 000,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 404 000,00

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	192 509,30		192 509,30
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		150 000,00	150 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	510 048,00		510 048,00
731	Fiscalité locale	2 670 000,00		2 670 000,00
74	Dotations et participations (8)	894 340,00		894 340,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	54 948,00	0,00	54 948,00
76	Produits financiers	14,00	0,00	14,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	19 140,70	19 140,70
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>4 321 859,30</b>	<b>169 140,70</b>	<b>4 491 000,00</b>

Envoyé en préfecture le 02/02/2026  
 Reçu en préfecture le 02/02/2026  
 Publié le 02/02/2026  
 ID : 038-213803992-20260129-2026\_04-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>			<b>0,00</b>
			=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>4 491 000,00</b>

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>4 453 000,00</b>	<b>319 685,04</b>	<b>0,00</b>	<b>2 084 314,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 084 314,96</b>	<b>2 404 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	3 910 338,21	319 685,04	0,00	1 564 461,96	0,00	0,00	1 564 461,96	1 884 147,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 912 838,21</b>	<b>319 685,04</b>	<b>0,00</b>	<b>1 564 461,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 564 461,96</b>	<b>1 884 147,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	964,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	302 368,53	0,00		308 712,30	0,00		308 712,30	308 712,30
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>303 332,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 712,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 712,30</b>	<b>310 712,30</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>4 216 170,74</b>	<b>319 685,04</b>	<b>0,00</b>	<b>1 875 174,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 875 174,26</b>	<b>2 194 859,30</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	228 654,26			169 140,70	0,00		169 140,70	169 140,70
041	Opérations patrimoniales (7)	8 175,00			40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>236 829,26</b>			<b>209 140,70</b>	<b>0,00</b>		<b>209 140,70</b>	<b>209 140,70</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

2 404 000,00

**MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 075 215,27</b>	<b>217 872,00</b>	<b>2 186 128,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 404 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	498 015,00	217 872,00	472 257,00	0,00	690 129,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>498 015,00</b>	<b>217 872,00</b>	<b>472 257,00</b>	<b>0,00</b>	<b>690 129,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	219 025,27	0,00	164 871,00	0,00	164 871,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 145 000,00	0,00	1 145 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>219 025,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 309 871,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 309 871,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>717 040,27</b>	<b>217 872,00</b>	<b>1 782 128,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	350 000,00		364 000,00	0,00	364 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	8 175,00		40 000,00	0,00	40 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>358 175,00</b>		<b>404 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>404 000,00</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

0,00



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
----------	------------------------------------	--------------	------------------------	---------------------------	---

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>				<b>2 404 000,00</b>	
---	--	--	--	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>4 453 000,00</b>	<b>319 685,04</b>	<b>0,00</b>	<b>2 084 314,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 084 314,96</b>	<b>2 404 000,00</b>	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (9)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2046	Attributions compensation investissement	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des opérations d'équipement (4)	3 910 338,21	319 685,04	0,00	1 564 461,96	0,00	1 564 461,96	1 884 147,00	
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 912 838,21</b>	<b>319 685,04</b>	<b>0,00</b>	<b>1 564 461,96</b>	<b>0,00</b>	<b>1 564 461,96</b>	<b>1 884 147,00</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	964,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	964,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	302 368,53	0,00	0,00	308 712,30	0,00	308 712,30	308 712,30	
1641	Emprunts en euros	302 368,53	0,00	0,00	308 712,30	0,00	308 712,30	308 712,30	
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>303 332,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 712,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>310 712,30</b>	<b>310 712,30</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>4 216 170,74</b>	<b>319 685,04</b>	<b>0,00</b>	<b>1 875 174,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 875 174,26</b>	<b>2 194 859,30</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	228 654,26			169 140,70	0,00		169 140,70	169 140,70
	Reprise sur autofinancement antérieur	8 654,26			19 140,70	0,00		19 140,70	19 140,70
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			10 404,11	0,00		10 404,11	10 404,11
13912	Subv. transf. Régions	2 194,93			2 194,93	0,00		2 194,93	2 194,93
13913	Subv. transf. Départements	1 114,00			1 593,89	0,00		1 593,89	1 593,89
13918	Autres subventions d'équipement transf.	5 345,33			4 947,77	0,00		4 947,77	4 947,77
	Charges transférées (7)	220 000,00			150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
2116	Cimetière	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	220 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00			150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	8 175,00			40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	0,00			40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	8 175,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>236 829,26</b>			<b>209 140,70</b>	<b>0,00</b>		<b>209 140,70</b>	<b>209 140,70</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026



ID : 038-213803992-20260129-2026\_04-DE

**MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026**

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
101	RESERVE FONCIERE		485 655,05	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
102	AMENAGEMENT URBAIN ET VOIRIE		2 172 474,03	420,00	207 580,00	0,00	0,00	207 580,00
103	MAIRIE		972 964,62	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
104	CANTINE SCOLAIRE		41 061,50	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
105	ECOLES		383 166,09	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	CRECHE - HALTE GARDERIE		319 477,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
107	EQUIP. SPORTIFS ET CULTURELS		3 594 063,68	27 588,00	581 412,00	0,00	0,00	581 412,00
108	BATIMENTS COMMUNAUX		4 344 316,89	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
110	SALLE CLAIRE DELAGE		116 015,66	0,00	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00
111	CADRE DE VIE		785 697,11	42 963,36	12 036,64	0,00	0,00	12 036,64
114	MEDIATHEQUE		2 042 160,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
120	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE		254 681,33	0,00	26 999,70	0,00	0,00	26 999,70
121	ECLAIRAGE PUBLIC		467 874,17	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
125	VIDEOSURVEILLANCE		479 509,77	582,00	19 418,00	0,00	0,00	19 418,00
126	CIMETIERE		241 443,08	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
127	TOUR LESDIGUIERES		307 019,64	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
128	LOGEMENTS SOCIAUX		114 898,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
129	AMENAGEMENT RUE PASTEUR		24 047,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
130	AMENAGEMENT GARE ROUTIERE COLLEGE F. BOUVIER		158 577,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE		121 961,05	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
132	CREATION GROUPE SCOLAIRE		9 786 846,60	1 013,68	8 986,32	0,00	0,00	8 986,32
133	DEFENSE INCENDIE		19 354,31	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
134	AMENAGEMENT PAN PERDU		0,00	18 000,00	32 288,00	0,00	0,00	32 288,00
135	AMENAGEMENT AVENUE DE LA LIBERATION		1 370 050,62	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
136	AMENAGEMENT GIRATOIRE L' ESCALE		18 914,00	191 874,00	128 126,00	0,00	0,00	128 126,00
137	ESPACE VIANNAY		48 872,70	15 300,00	34 700,00	0,00	0,00	34 700,00
138	AMENAGEMENT DE LA BARRE		798 336,00	1 944,00	231 915,30	0,00	0,00	231 915,30
140	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE		76 893,69	0,00	29 000,00	0,00	0,00	29 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>29 546 333,50</b>	<b>319 685,04</b>	<b>1 564 461,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 564 461,96</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101  
LIBELLE : RESERVE FONCIERE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>485 655,05</b>	<b>a</b> <b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>b</b> <b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>9 492,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	9 492,00	0,00	10 000,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>476 163,05</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	163 156,10	0,00	15 000,00	0,00
2112	Terrains de voirie	35 392,24	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	11 807,11	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	190 000,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	75 807,60	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>174 015,00</b>	<b>c</b> <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b> <b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>174 015,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	174 015,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-25 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102  
LIBELLE : AMENAGEMENT URBAIN ET VOIRIE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>2 172 474,03</b>	<b>a 420,00</b>	<b>207 580,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>178 991,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	115 418,72	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	63 573,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>25 286,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2041413	Subv. Cne GFP : Projet infrastructure	15 552,37	0,00	0,00	0,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	9 734,58	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 503 361,24</b>	<b>420,00</b>	<b>207 580,00</b>	<b>0,00</b>
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 445,17	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	6 675,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	43 325,40	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	71 691,68	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	46 163,95	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	731 520,17	420,00	56 581,00	0,00
2152	Installations de voirie	163 961,30	0,00	143 999,00	0,00
21533	Réseaux câblés	13 266,54	0,00	7 000,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	100 144,99	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	71 327,80	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	19 654,11	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	27 428,01	0,00	0,00	0,00
217848	Autres matériels bureau, mobiliers (mad)	10 740,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	19 151,99	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	8 300,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 199,30	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	161 365,83	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>2 857,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 857,32	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours(sauf 2324)</b>	<b>461 976,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 590,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	379 605,24	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	80 781,56	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>147 717,66</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>144 860,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	15 000,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	47 609,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	6 648,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	11 625,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	7 806,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	27 675,10	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	28 497,24	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1		
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	2 857,32	0,00	0,00	0,00
22848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 857,32	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-208 000,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103  
LIBELLE : MAIRIE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>972 964,62</b>	<b>a</b> <b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>b</b> <b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>22 316,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	13 354,33	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	4 291,80	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	4 670,38	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>101 325,37</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>
21311	Bâtiments administratifs	11 650,37	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	20 039,06	0,00	10 000,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	448,05	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	4 747,26	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	12 512,50	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	15 166,49	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	26 926,76	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 834,88	0,00	10 000,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>849 322,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	849 322,74	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>142 160,00</b>	<b>c</b> <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b> <b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>142 160,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1313	Subv. transf. Départements	57 150,00	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	85 010,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-20 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 104**  
**LIBELLE : CANTINE SCOLAIRE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>41 061,50</b>	<b>a</b>	<b>10 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 061,50	0,00	10 000,00	0,00
21351	Bâtiments publics	8 100,00	0,00	0,00	0,00
215741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	2 433,18	0,00	10 000,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	14 318,26	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	16 210,06	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-10 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 105  
LIBELLE : ECOLES  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>383 166,09</b>	<b>a 20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>268 598,89</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	353,10	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	55 527,89	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	1 426,36	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	105 703,18	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	3 619,10	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	1 961,44	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	1 977,06	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	249,60	10 000,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	37 602,63	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	44 031,56	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	16 146,97	10 000,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>114 567,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 961,30	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	72 500,71	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	39 105,19	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>44 143,95</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>44 143,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1313	Subv. transf. Départements	18 217,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	19 134,95	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	6 792,00	0,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-20 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.



(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106**  
**LIBELLE : CRECHE - HALTE GARDERIE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>319 477,60</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>1 913,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2051	Concessions, droits similaires	1 913,60	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>317 564,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21312	Bâtiments scolaires	184 140,31	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	14 584,37	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	65 900,70	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	425,92	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	644,02	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	40 840,48	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 028,20	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>7 596,40</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>7 596,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	7 596,40	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 107**  
**LIBELLE : EQUIP. SPORTIFS ET CULTURELS**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>3 594 063,68</b>	<b>a 27 588,00</b>	<b>581 412,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>13 654,71</b>	<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	3 334,71	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 320,00	0,00	70 000,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 191 417,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2115	Terrains bâtis	65 389,12	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	163 111,51	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	4 160,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	380 198,56	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	148 380,04	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	14 460,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	77 322,92	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	2 160,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	1 596,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	3 756,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	88 773,10	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	33 222,95	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	12 248,55	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	11 112,15	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	29 293,43	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	156 232,86	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>2 388 991,78</b>	<b>27 588,00</b>	<b>511 412,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	2 182 527,65	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	136 827,09	0,00	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	64 086,55	27 588,00	67 412,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	444 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	5 550,49	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>1 838 004,03</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>813 546,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1313	Subv. transf. Départements	69 793,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	84 154,03	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	150 000,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	20 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	489 599,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>1 024 458,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	24 458,00	0,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Envoyé en préfecture le 02/02/2026  
 Reçu en préfecture le 02/02/2026  
 Publié le 02/02/2026  
 ID : 038-213803992-20260129-2026\_04-DE

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1		
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-609 000,00</b>
--------------------------------------	--------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 108**  
**LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>4 344 316,89</b>	<b>a 0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 489,50	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	22 489,50	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	12 366,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	12 366,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 288 737,46	0,00	20 000,00	0,00
2111	Terrains nus	3 420,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	7 674,94	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	415 386,59	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	63 336,40	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	735 538,84	0,00	10 000,00	0,00
2138	Autres constructions	3 812,26	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	511,72	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 315,60	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	1 679,91	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	14 892,49	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	2 027,22	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 287,87	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 853,62	0,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 020 723,93	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 950 212,14	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	41 989,93	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	28 521,86	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>1 087 117,06</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	487 117,06	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	6 815,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	12 354,06	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	200 000,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	136 399,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	131 549,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	600 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	600 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le 02/02/2026
ID : 038-213803992-20260129-2026_04-DE

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	
--------------------------------------	--

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 110  
LIBELLE : SALLE CLAIRE DELAGE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>116 015,66</b>	<b>a 0,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>116 015,66</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>
2128	Autres agencements et aménagements	892,22	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	57 335,71	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	2 422,26	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	20 177,51	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	6 157,46	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	12 541,56	0,00	5 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	16 488,94	0,00	12 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-17 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 111  
LIBELLE : CADRE DE VIE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>785 697,11</b>	<b>a 42 963,36</b>	<b>12 036,64</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 046,40	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 046,40	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	39 200,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	39 200,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	736 450,71	42 963,36	12 036,64	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	42 033,60	42 963,36	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	1 291,68	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	568,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	192 865,40	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	55 325,43	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	120 480,93	0,00	2 036,64	0,00
2175738	Autre mat. et outillage de voirie (mad)	1 612,57	0,00	0,00	0,00
21758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	9 568,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	679,59	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	175 157,50	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	2 537,76	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	40 919,34	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	93 410,91	0,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>20 560,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	20 560,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	20 560,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-55 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 114**  
**LIBELLE : MEDIATHEQUE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>2 042 160,67</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 042 160,67	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	103 575,88	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 938 584,79	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>501 991,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	501 991,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	430 245,00	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	71 746,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 120**  
**LIBELLE : INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>254 681,33</b>	<b>a 0,00</b>	<b>26 999,70</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>49 690,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	95,47	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	49 594,74	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>1 159,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	1 159,80	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>203 831,32</b>	<b>0,00</b>	<b>26 999,70</b>	<b>0,00</b>
21351	Bâtiments publics	5 087,17	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	191 043,05	0,00	26 999,70	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 492,18	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 208,92	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours(sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>1 384,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>1 384,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 384,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

**-26 999,70**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 121  
LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>467 874,17</b>	<b>a 0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	229 785,60	0,00	30 000,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	192 125,31	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	37 660,29	0,00	30 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	184 593,77	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	172 543,47	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 050,30	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	53 494,80	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	50 730,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	2 764,80	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>18 212,68</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	18 212,68	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	18 212,68	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-30 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 125  
LIBELLE : VIDEOSURVEILLANCE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>479 509,77</b>	<b>a 582,00</b>	<b>19 418,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	400 338,81	582,00	19 418,00	0,00
2152	Installations de voirie	398 777,83	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	1 560,98	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	582,00	19 418,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	79 170,96	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	12 240,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	66 930,96	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>15 000,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	15 000,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	15 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-20 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 126**  
**LIBELLE : CIMETIERE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>241 443,08</b>	<b>a</b>	<b>35 000,00</b>	<b>b</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>6 006,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	4 116,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 890,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>235 437,08</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	2 775,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	75 741,29	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	971,52	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	18 960,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	65 885,76	0,00	35 000,00	0,00
21351	Bâtiments publics	6 815,28	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	29 118,14	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 777,98	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	33 392,11	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-35 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 127**  
**LIBELLE : TOUR LESDIGUIERES**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>307 019,64</b>	<b>a</b>	<b>40 000,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 614,45	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	18 614,45	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	<b>6 708,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	2 160,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	4 548,96	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	<b>281 696,23</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	281 696,23	0,00	40 000,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-40 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 128**  
**LIBELLE : LOGEMENTS SOCIAUX**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>114 898,70</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	114 898,70	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	114 898,70	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>		<b>0,00</b>
--------------------------------------	--	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 129**  
**LIBELLE : AMENAGEMENT RUE PASTEUR**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>24 047,16</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 657,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	6 657,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	17 390,16	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	17 390,16	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 130**  
**LIBELLE : AMENAGEMENT GARE ROUTIERE COLLEGE F. BOUVIER**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>158 577,78</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 202,54	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	6 140,70	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	35 061,84	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	117 375,24	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	70 422,42	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	46 952,82	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>60 852,42</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	60 852,42	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	60 852,42	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 131  
LIBELLE : AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>121 961,05</b>	<b>a 0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	15 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	121 961,05	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	121 961,05	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>47 224,60</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	47 224,60	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	13 065,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	12 081,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	22 078,60	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-15 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 132**  
**LIBELLE : CREATION GROUPE SCOLAIRE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>9 786 846,60</b>	<b>a 1 013,68</b>	<b>8 986,32</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	114 608,38	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	114 608,38	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>165 429,69</b>	<b>1 013,68</b>	<b>8 986,32</b>	<b>0,00</b>
21312	Bâtiments scolaires	6 789,60	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	158 640,09	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 013,68	8 986,32	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>9 506 808,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 064,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	9 500 134,62	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 609,91	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>990 474,13</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	990 474,13	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	420 000,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	70 474,13	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	500 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-10 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 133  
LIBELLE : DEFENSE INCENDIE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>19 354,31</b>	<b>a 0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 600,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	9 600,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 754,31	0,00	30 000,00	0,00
21538	Autres réseaux	3 540,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	6 214,31	0,00	30 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-30 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 134  
LIBELLE : AMENAGEMENT PAN PERDU  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 18 000,00</b>	<b>32 288,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	18 000,00	32 288,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	18 000,00	32 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	288,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-50 288,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 135  
LIBELLE : AMENAGEMENT AVENUE DE LA LIBERATION  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>1 370 050,62</b>	<b>a</b>	<b>10 000,00</b>	<b>b</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>3 135,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	3 135,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>15 523,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 523,63	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>1 351 391,99</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	1 351 391,99	0,00	10 000,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-10 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 136**  
**LIBELLE : AMENAGEMENT GIRATOIRE L' ESCALE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>18 914,00</b>	<b>a 191 874,00</b>	<b>128 126,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	1 295,00	76 418,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 295,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	76 418,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 340,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 160,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	9 180,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	6 279,00	115 456,00	128 126,00	0,00
2313	Constructions	6 279,00	115 456,00	128 126,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-320 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 137  
LIBELLE : ESPACE VIANNAY  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>48 872,70</b>	<b>a 15 300,00</b>	<b>34 700,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 082,90	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	3 432,60	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	7 650,30	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	37 789,80	15 300,00	34 700,00	0,00
2313	Constructions	37 789,80	15 300,00	34 700,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-50 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIP**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 138**  
**LIBELLE : AMENAGEMENT DE LA BARRE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		<b>798 336,00</b>	<b>a</b>	<b>1 944,00</b>	<b>b</b>	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	193 934,66	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	193 934,66	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	29 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	4 332,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	25 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	574 659,34	1 944,00	231 915,30	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	540 654,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	34 004,86	1 944,00	231 915,30	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-233 859,30**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 140  
LIBELLE : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>76 893,69</b>	<b>a 0,00</b>	<b>29 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 825,96	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	22 825,96	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>54 067,73</b>	<b>0,00</b>	<b>29 000,00</b>	<b>0,00</b>
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 946,91	0,00	7 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	38 340,82	0,00	22 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	6 780,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-29 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		1 075 215,27	I 217 872,00		II 0,00	III = I + II 2 404 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	498 015,00	217 872,00	472 257,00	0,00	690 129,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	252 627,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	162 588,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	82 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	196 285,00	17 572,00	0,00	213 857,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	21 587,00	184 685,00	0,00	206 272,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>498 015,00</b>	<b>217 872,00</b>	<b>472 257,00</b>	<b>0,00</b>	<b>690 129,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	219 025,27	0,00	164 871,00	0,00	164 871,00
10222	FCTVA	217 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
10226	Taxe d'aménagement	2 025,27	0,00	14 871,00	0,00	14 871,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 145 000,00	0,00	1 145 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>219 025,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1 309 871,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 309 871,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>717 040,27</b>	<b>217 872,00</b>	<b>1 782 128,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	350 000,00		364 000,00	0,00	364 000,00
15182	Autres provisions pour risques	0,00		14 000,00	0,00	14 000,00
261	Titres de participation	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 132,28		1 338,28	0,00	1 338,28
28031	Frais d'études	1 645,50		10 299,71	0,00	10 299,71
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	518,00		518,00	0,00	518,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	9 633,57		10 595,90	0,00	10 595,90
280422	Privé - Bâtiments et installations	824,00		3 437,33	0,00	3 437,33
28046	Attributions compensation investissement	0,00		257,00	0,00	257,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	782,40		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	704,31		704,31	0,00	704,31
28128	Autres aménagements de terrains	1 907,68		2 629,39	0,00	2 629,39
281312	Bâtiments scolaires	21 507,08		21 507,08	0,00	21 507,08
281318	Autres bâtiments publics	43 296,90		43 293,24	0,00	43 293,24
281321	Immeubles de rapport	5 053,84		5 053,84	0,00	5 053,84
281351	Bâtiments publics	29 574,47		32 160,61	0,00	32 160,61
28138	Autres constructions	4 960,39		5 030,19	0,00	5 030,19
28151	Réseaux de voirie	24 545,49		24 025,49	0,00	24 025,49
28152	Installations de voirie	12 560,25		55 761,71	0,00	55 761,71
281533	Réseaux câblés	942,49		942,49	0,00	942,49
281534	Réseaux d'électrification	7 160,00		5 420,89	0,00	5 420,89
281538	Autres réseaux	236,00		1 087,50	0,00	1 087,50
281561	Matériel roulant	106,40		106,40	0,00	106,40
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 084,77		1 084,77	0,00	1 084,77
2815731	Matériel roulant	18 292,48		17 248,40	0,00	17 248,40
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	281,03		2 957,00	0,00	2 957,00
2815741	Inst., mat., outill. cantines scolaires	842,77		351,02	0,00	351,02
28158	Autres inst.,matériel,outill. techniques	9 613,09		27 087,83	0,00	27 087,83
281758	Autres inst.,matériel,outill. techniques	638,00		638,00	0,00	638,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 645,92		2 610,92	0,00	2 610,92

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
281828	Autres matériels de transport	12 697,52		12 697,52	0,00	12 697,52
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		104,00	0,00	104,00
281838	Autre matériel informatique	7 164,26		3 686,64	0,00	3 686,64
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	27 058,56		27 438,27	0,00	27 438,27
28188	Autres immo. corporelles	103 590,55		29 926,27	0,00	29 926,27
041	Opérations patrimoniales (9)	8 175,00		40 000,00	0,00	40 000,00
2031	Frais d'études	8 175,00		40 000,00	0,00	40 000,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>358 175,00</b>		<b>404 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>404 000,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>5 213 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 491 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 491 000,00</b>	<b>4 491 000,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	1 908 791,00	0,00	0,00	1 863 800,60	0,00	0,00	1 863 800,60	1 863 800,60
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 390 000,00	0,00		1 730 000,00	0,00		1 730 000,00	1 730 000,00
014	Atténuations de produits	22 598,00	0,00		28 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	362 403,71	0,00	0,00	399 500,00	0,00	0,00	399 500,00	399 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>4 683 792,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 021 300,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 021 300,60</b>	<b>4 021 300,60</b>
66	Charges financières	87 694,58	0,00		79 959,28	0,00		79 959,28	79 959,28
67	Charges spécifiques (3)	27 000,00	0,00		25 740,12	0,00		25 740,12	25 740,12
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	64 512,71			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>179 207,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 699,40</b>	<b>0,00</b>		<b>105 699,40</b>	<b>105 699,40</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>4 863 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 127 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 127 000,00</b>	<b>4 127 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	350 000,00			364 000,00	0,00		364 000,00	364 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>350 000,00</b>			<b>364 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>364 000,00</b>	<b>364 000,00</b>

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

4 491 000,00

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 038-213803992-20260129-2026\_04-DE



**MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>4 619 915,79</b>	<b>0,00</b>	<b>4 491 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 491 000,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	21 911,53	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	261 300,00	0,00	192 509,30	0,00	192 509,30
73	Impôts et taxes (sauf 731)	510 048,00	0,00	510 048,00	0,00	510 048,00
731	Fiscalité locale	2 649 616,00	0,00	2 670 000,00	0,00	2 670 000,00
74	Dotations et participations (2)	889 289,00	0,00	894 340,00	0,00	894 340,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	59 083,00	0,00	54 948,00	0,00	54 948,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>4 391 247,53</b>	<b>0,00</b>	<b>4 321 845,30</b>	<b>0,00</b>	<b>4 321 845,30</b>
76	Produits financiers	14,00	0,00	14,00	0,00	14,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>14,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>4 391 261,53</b>	<b>0,00</b>	<b>4 321 859,30</b>	<b>0,00</b>	<b>4 321 859,30</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	228 654,26		169 140,70	0,00	169 140,70
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>228 654,26</b>		<b>169 140,70</b>	<b>0,00</b>	<b>169 140,70</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>4 491 000,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>5 213 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 491 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 491 000,00</b>	<b>4 491 000,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	1 908 791,00	0,00	0,00	1 863 800,60	0,00	0,00	1 863 800,60	1 863 800,60
60611	Eau et assainissement	55 000,00	0,00		55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00
60612	Energie - Electricité	306 000,00	0,00		325 000,60	0,00	0,00	325 000,60	325 000,60
60613	Chauffage urbain	185 000,00	0,00		190 000,00	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60621	Combustibles	55 000,00	0,00		35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
60622	Carburants	30 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60623	Alimentation	90 000,00	0,00		85 000,00	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00
60624	Produits de traitement	20 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00		600,00	0,00	0,00	600,00	600,00
60631	Fournitures d'entretien	13 000,00	0,00		13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	70 000,00	0,00		70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
60633	Fournitures de voirie	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	11 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6064	Fournitures administratives	11 000,00	0,00		11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	2 000,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6067	Fournitures scolaires	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	180 000,00	0,00		140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00
61221	Matériel roulant	0,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61228	Autres	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61351	Matériel roulant	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61358	Autres	20 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61521	Entretien terrains	20 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	94 891,00	0,00		90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	20 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	85 000,00	0,00		85 000,00	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	25 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	35 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
61558	Entretien autres biens mobiliers	18 000,00	0,00		18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6156	Maintenance	160 000,00	0,00		143 000,00	0,00	0,00	143 000,00	143 000,00
6161	Multirisques	26 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	25 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	11 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	43 000,00	0,00		45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6231	Annonces et insertions	6 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	35 000,00	0,00		36 000,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00
6234	Réceptions	10 000,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6237	Publications	30 000,00	0,00		18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6238	Divers	5 000,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	1 000,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6247	Transports collectifs	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	0,00		33 000,00	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 500,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6282	Frais de gardiennage	8 000,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 000,00	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
63512	Taxes foncières	23 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 500,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 390 000,00	0,00		1 730 000,00	0,00		1 730 000,00	1 730 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	0,00		800,00	0,00		800,00	800,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	30 000,00	0,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 000,00	0,00		2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 075 300,00	0,00		740 700,00	0,00		740 700,00	740 700,00
64112	SFT, indemnité de résidence	15 000,00	0,00		4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
64113	NBI	15 000,00	0,00		8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00
64118	Autres indemnités	220 000,00	0,00		150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
64131	Rémunérations	280 000,00	0,00		250 000,00	0,00		250 000,00	250 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		5 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00
64138	Primes et autres indemnités	25 000,00	0,00		14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	45 000,00	0,00		12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	250 000,00	0,00		200 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	310 000,00	0,00		221 150,00	0,00		221 150,00	221 150,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	15 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	40 000,00	0,00		25 300,00	0,00		25 300,00	25 300,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	700,00	0,00		250,00	0,00		250,00	250,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		1 800,00	0,00		1 800,00	1 800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	9 000,00	0,00		9 500,00	0,00		9 500,00	9 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	40 000,00	0,00		45 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00
6488	Autres	8 000,00	0,00		6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00
014	Atténuations de produits	22 598,00	0,00		28 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00
73928	Autres prélèv. pour revers. de fiscalité	22 598,00	0,00		28 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	362 403,71	0,00	0,00	399 500,00	0,00	0,00	399 500,00	399 500,00
65132	Prix	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	120 000,00	0,00		140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 500,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65313	Cotisations de retraite	7 500,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 500,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65315	Formation	23 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	12 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65568	Autres contributions	5 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	70 000,00	0,00		65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00
6561	Organismes de regroupement	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	78 000,00	0,00		85 000,00	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	14 903,71	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65818	Autres	5 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65888	Autres	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>4 683 792,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 021 300,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 021 300,60</b>	<b>4 021 300,60</b>
66	Charges financières	87 694,58	0,00		79 959,28	0,00		79 959,28	79 959,28
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 128,29	0,00		82 432,56	0,00		82 432,56	82 432,56
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 433,71	0,00		-2 473,28	0,00		-2 473,28	-2 473,28
67	Charges spécifiques (4)	27 000,00	0,00		25 740,12	0,00		25 740,12	25 740,12
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	27 000,00	0,00		25 740,12	0,00		25 740,12	25 740,12
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	64 512,71			0,00	0,00		0,00	0,00

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	62 512,71			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>179 207,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 699,40</b>	<b>0,00</b>		<b>105 699,40</b>	<b>105 699,40</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>4 863 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 127 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 127 000,00</b>	<b>4 127 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	350 000,00			364 000,00	0,00		364 000,00	364 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	350 000,00			350 000,00	0,00		350 000,00	350 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>350 000,00</b>			<b>364 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>364 000,00</b>	<b>364 000,00</b>

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	41 845,27
Montant des ICNE de l'exercice N-1	44 318,55
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 473,28

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>4 619 915,79</b>	<b>0,00</b>	<b>4 491 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 491 000,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	21 911,53	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	6 911,53	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Remboursst sur autres charges sociales	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	261 300,00	0,00	192 509,30	0,00	192 509,30
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	4 800,00	0,00	4 800,00	0,00	4 800,00
70323	Red. occupation dom. public	13 500,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	10 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
7066	Redevances services à caractère social	105 000,00	0,00	50 859,30	0,00	50 859,30
7067	Redev. services périscolaires et enseign	75 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
706888	Autres	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	40 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	2 850,00	0,00	2 850,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	510 048,00	0,00	510 048,00	0,00	510 048,00
73211	Attribution de compensation	476 524,00	0,00	476 524,00	0,00	476 524,00
73221	FNGIR	1 524,00	0,00	1 524,00	0,00	1 524,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	32 000,00	0,00	32 000,00	0,00	32 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 649 616,00	0,00	2 670 000,00	0,00	2 670 000,00
73111	Impôts directs locaux	2 495 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
73141	Accise sur l'électricité	90 000,00	0,00	95 000,00	0,00	95 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	24 616,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	889 289,00	0,00	894 340,00	0,00	894 340,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	243 000,00	0,00	260 000,00	0,00	260 000,00
741121	DSR des communes	320 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
741127	DNP des communes	20 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
742	Dot. aux élus locaux	150,00	0,00	100,00	0,00	100,00
744	FCTVA	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	240,00	0,00	240,00
7473	Participation départements	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	44 000,00	0,00	44 000,00
74748	Participation autres communes	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	72 139,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	40 000,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	59 083,00	0,00	54 948,00	0,00	54 948,00
752	Revenus des immeubles	58 583,00	0,00	54 948,00	0,00	54 948,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>4 391 247,53</b>	<b>0,00</b>	<b>4 321 845,30</b>	<b>0,00</b>	<b>4 321 845,30</b>
76	Produits financiers	14,00	0,00	14,00	0,00	14,00
761	Produits de participations	14,00	0,00	14,00	0,00	14,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>4 391 261,53</b>	<b>0,00</b>	<b>4 321 859,30</b>	<b>0,00</b>	<b>4 321 859,30</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	228 654,26		169 140,70	0,00	169 140,70
722	Immobilisations corporelles	220 000,00		150 000,00	0,00	150 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	8 654,26		19 140,70	0,00	19 140,70

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>228 654,26</b>		<b>169 140,70</b>	<b>0,00</b>	<b>169 140,70</b>

## Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>269 267,80</b>	<b>0,00</b>	<b>27 418,00</b>	<b>396 345,82</b>	<b>658 412,00</b>	<b>34 700,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	165 268,10	0,00	0,00	143 444,20	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	91 999,70	0,00	27 418,00	20 986,32	37 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	231 915,30	551 412,00	34 700,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 494 556,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	164 871,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	184 685,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>364 161,64</b>	<b>0,00</b>	<b>63 581,00</b>	<b>61 288,00</b>		<b>1 875 174,26</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		308 712,30
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		80 000,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	0,00	0,00	0,00		30 000,00
21	Immobilisations corporelles	196 035,64	0,00	63 581,00	29 000,00		466 020,66
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	138 126,00	0,00	0,00	32 288,00		988 441,30
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>120 000,00</b>	<b>17 572,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 782 128,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		1 145 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		164 871,00
13	Subventions d'investissement	120 000,00	17 572,00	0,00	0,00		472 257,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026



ID : 038-213803992-20260129-2026\_04-DE

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>234 267,80</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	165 268,10	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	15 000,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	26 999,70	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 494 556,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	164 871,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	184 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>269 267,80</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 268,10
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 999,70
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 494 556,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 145 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 871,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 685,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900-5</b>

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	8 000,00	0,00	0,00	19 418,00	27 418,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	8 000,00	0,00	0,00	19 418,00	27 418,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
<b>DEPENSES</b>		<b>240 901,62</b>	<b>0,00</b>	<b>143 444,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	143 444,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	8 986,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	231 915,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	396 345,82
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 444,20
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	10 986,32
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 915,30
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>197 412,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>444 000,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	107 412,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 000,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)						327		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>658 412,00</b>	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	551 412,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 700,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 700,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 700,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 700,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904-4</b>

## FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>342 125,00</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 999,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 126,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accèsion à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 036,64	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 036,64	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>364 161,64</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 035,64
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 126,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 000,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	17 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	17 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 572,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 572,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoielement
	<b>DEPENSES</b>	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	56 581,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	56 581,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 581,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 581,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 288,00	0,00	61 288,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 288,00	0,00	32 288,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>-2 473,28</b>	<b>4 078 327,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 145,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	1 863 800,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 730 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	399 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	-2 473,28	31 286,80	0,00	0,00	51 145,76	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	25 740,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>4 276 859,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	187 509,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	510 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	2 670 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	854 340,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	54 948,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>4 127 000,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 863 800,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 730 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		28 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		399 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		79 959,28
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 740,12
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>4 321 859,30</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00		192 509,30
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		510 048,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 670 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		894 340,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		54 948,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		14,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.01</b>

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		-2 473,28
661	Charges d'intérêts		-2 473,28
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	<b>DEPENSES</b>	<b>4 078 327,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	881 100,60	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	426 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	34 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	18 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	28 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 184 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	54 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	182 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenit* cpt prop. - Subvent*	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	31 286,80	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	25 740,12	0,00	0,00	0,00	0,00

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>4 276 859,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	16 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	147 859,30	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	22 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 670 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	510 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	44 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	54 948,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 078 327,52
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	881 100,60
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 700,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 300,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 184 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 500,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 286,80

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 740,12
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 276 859,30</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 800,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 859,30
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 850,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 670 000,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 048,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	610 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 240,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 948,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930-5</b>

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	51 145,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	51 145,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 145,76
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 145,76
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-3</b>

## FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-4</b>

## FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine						
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine		
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
		DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
				<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00										
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					6 784 062,50										
1641 Emprunts en euros (total)					6 784 062,50										
0257223/002	SAS CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	23/12/2007	23/12/2007	01/04/2008	800 000,00	F		4,010	4,010		T	X Echéance constante		A-1	
0257223/002	SAS CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	23/12/2007	23/12/2007	01/04/2008	500 000,00	F		4,900	4,900		T	X Echéance constante		A-1	
820388	CREDIT AGRICOLE SUD RH/ALPES	05/09/2013	25/10/2013	25/01/2014	600 000,00	F		3,380	3,380		T	C		A-1	
9676667	CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES	26/12/2015	16/03/2016	25/03/2016	884 062,50	F		1,800	1,813		T	X Echéance constante	O	A-1	
A0118234000	CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES	04/10/2018	04/10/2018	25/12/2018	4 000 000,00	F		1,810	1,674		A	X Echéance constante		A-1	
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00										
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>					0,00										
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00										
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>6 784 062,50</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1504 A et 1595 du code général des impôts

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		3 812 211,41				308 712,30	82 432,56	0,00	41 845,27	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 812 211,41				308 712,30	82 432,56	0,00	41 845,27	
0257223/002		0,00	A-1	318 370,68	7,00	F		4 010	38 633,08	12 190,56	0,00	0,00
0257223/002		0,00	A-1	211 268,72	7,00	F		4 900	24 899,58	9 899,28	0,00	0,00
820388		0,00	A-1	120 000,00	2,75	F		3 380	40 000,00	3 549,00	0,00	495,73
9676667		0,00	A-1	336 839,51	5,67	F		1 813	61 735,44	5 647,96	0,00	82,53
A0118234000		0,00	A-1	2 825 732,50	16,08	F		1 674	143 444,20	51 145,76	0,00	41 267,01
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>3 812 211,41</b>					<b>308 712,30</b>	<b>82 432,56</b>	<b>0,00</b>	<b>41 845,27</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

## IV

## B1.3

## B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026



ID : 038-213803992-20260129-2026\_04-DE

**MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026**

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur-</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		07-11-2024
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	Agencemnt et aménagement de bâtiments, Install. électr.. ou Téléph.	10	01/01/2000
L	Bâtiments durables	10	01/01/2000
L	Bâtiments légers, abris	10	01/01/2000
L	Installations et appareils de chauffage	10	01/01/2000
L	21571 Matériel ferroviaire	6	01/01/2000
L	21571 Matériel roulant - Voirie	6	01/01/2000
L	Aménagement de terrains	10	14/06/2016
L	Camions et Véhicules industriels	5	14/06/2016
L	Coffre-forts	10	14/06/2016
L	Equip de garage, ateliers, sportifs, cuisines	10	14/06/2016
L	Installations de voirie	10	14/06/2016
L	Logiciels	2	14/06/2016
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	3	14/06/2016
L	Matériel informatique	3	14/06/2016
L	Mobilier de bureau	5	14/06/2016
L	Plantations	10	14/06/2016
L	Véhicules légers et matériels de jardin	10	14/06/2016
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	14/06/2016
L	2031 Frais d'études	5	14/06/2016
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	14/06/2016
L	2033 Frais d'insertion	5	14/06/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016



## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	20415311 CDE - Biens mobiliers, matériel et études	5	21/12/2023
L	20415312 CDE - Bâtiments et installations	15	21/12/2023
L	20415313 CDE - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	21/12/2023
L	20415321 CCAS - Biens mobiliers, matériel et études	5	21/12/2023
L	20415322 CCAS - Bâtiments et installations	15	21/12/2023
L	20415323 CCAS - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	21/12/2023
L	20415331 SPA - Biens mobiliers, matériel et études	5	21/12/2023
L	20415332 SPA - Bâtiments et installations	15	21/12/2023
L	20415333 SPA - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	21/12/2023
L	20415341 SPIC - Biens mobiliers, matériel et études	5	21/12/2023
L	20415342 SPIC - Bâtiments et installations	15	21/12/2023
L	20415343 SPIC - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	21/12/2023
L	204161 Caisse des Ecoles - Subv. d'équipement versées aux org. P	5	21/12/2023
L	204162 CCAS - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	15	21/12/2023
L	204163 SPA - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	30	21/12/2023
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	21/12/2023
L	2087 Immobilisations incorporelles reçues par mise à disposition	5	21/12/2023
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	5	21/12/2023
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	10	21/12/2023
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	10	21/12/2023
L	2131 Constructions - Bâtiments	10	21/12/2023
L	21311 Constructions - Hôtel de ville	10	21/12/2023
L	21312 Constructions - Bâtiments scolaires	10	21/12/2023
L	21313 Construction bâtiments sociaux et médico-sociaux	10	21/12/2023
L	21314 Construction bâtiments culturels et sportifs	10	21/12/2023
L	21315 Constructions centres d'incendie et de secours	10	21/12/2023
L	21316 Constructions - Équipements du cimetière	10	21/12/2023
L	21318 Constructions - Autres bâtiments publics	10	21/12/2023
L	2132 Immeubles de rapport	20	21/12/2023
L	21321 Constructions immeubles de rapport	20	21/12/2023
L	21328 Autres bâtiments privés	20	21/12/2023
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	10	21/12/2023
L	2151 Réseaux de voirie	20	21/12/2023
L	2152 Installations de voirie	10	21/12/2023
L	21533 Réseaux câblés	10	21/12/2023
L	21533 Réseaux câblés	10	21/12/2023
L	21534 Réseau d'électrification	10	21/12/2023
L	21534 Réseaux d'électrification	10	21/12/2023

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	21538 Autres réseaux	10 21/12/2023
L	21538 Autres réseaux	10 21/12/2023
L	21561 Matériel roulant - Incendie et défense civile	5 21/12/2023
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	5 21/12/2023
L	21572 Matériel technique scolaire	5 21/12/2023
L	215731 Matériel et outillage de voirie -3.5 tonnes	5 21/12/2023
L	215738 Autre matériel et outillage de voirie +3.5 tones	10 21/12/2023
L	215741 Installations, matériel et outillage cantines scolaires	5 21/12/2023
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	5 21/12/2023
L	21578 Autre matériel technique	5 21/12/2023
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10 21/12/2023
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10 21/12/2023
L	2182 Matériel de transport - 3.5 tonnes	5 21/12/2023
L	21828 Autres matériels de transport +3.5 tones	10 21/12/2023
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3 21/12/2023
L	2183 Matériel informatique	3 21/12/2023
L	21831 Matériel informatique scolaire	3 21/12/2023
L	21838 Autre matériel informatique	3 21/12/2023
L	2184 Matériel de bureau et mobilier	5 21/12/2023
L	2184 Mobilier	5 21/12/2023
L	21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 21/12/2023
L	21848 Autre matériel de bureau et mobilier	5 21/12/2023
L	2185 Matériel de téléphonie	3 21/12/2023
L	2188 Autres immobilisations corporelles	5 21/12/2023

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>B3.2</b>

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

## ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

## CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801		Intitulé de l'opération : Réserve fibre optique Rue H.Berlioz			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>					
	<b>8 961,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
458101 Dépenses nouvelles (5)	7 618,80	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458101 Annulations sur dépenses (c) (6)	1 342,32	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>7 618,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>					
	<b>8 961,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
458201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	8 961,12	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>8 961,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 45802		Intitulé de l'opération : Parking kine ave de la liberation			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>					
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
458102 (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>					
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

N° opération : 45802		Intitulé de l'opération : Parking kine ave de la liberation			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45803		Intitulé de l'opération : PARTICIPATION CABINET KINE PARKING AVE LIBERATION			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>5 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
458103 (5)	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (b)</b>	<b>5 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

## Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	4 693 384,33	2 601 480,48	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.2</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.3</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					4 693 384,33	2 601 480,48										78 130,57	148 063,74	
EHPAD	2007	X Echéance constante	Réhabilitation 163 logt rue de la Barre	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 000 000,00	234 415,40	3,00	A	F	3,460	F		3,460	-		8 110,77	55 648,47	
OPAC 38	2018	X Echéance constante	Amélioration 110 Logt La Barre	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	197 000,00	140 079,44	13,50	A	F	3,100	F	3,100	-		4 342,46	8 142,94		
OPAC 38	2013	X Echéance constante	Construction "Les Cytises" 19 Logt	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 499,00	41 829,32	36,67	A	F	2,050	F	2,050	-		857,50	766,48		
OPAC 38	2013	X Echéance constante	Construction "Les Cytises" 19 logt	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	382 946,00	290 594,08	26,67	A	F	2,050	F	2,050	-		5 957,18	8 164,74		
OPAC 38	2008	X Echéance constante	Construction 15 Logt Le Parc rue République "Le Parc"	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	785 853,75	522 721,03	17,83	A	F	3,650	F	3,650	-		19 079,32	21 046,14		
OPAC 38	2006	X Echéance constante	Construction 15 Logt Le Parc rue République	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24 277,00	13 438,23	14,00	A	F	2,950	F	2,950	-		396,43	725,17		
OPAC 38	2012	X Echéance constante	Construction 19 Logt "Les Cytises"	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	194 027,00	166 209,79	36,67	A	F	2,850	F	2,850	-		4 736,98	2 590,61		
OPAC 38	2013	X Echéance constante	Construction 19 Logt "Les Cytises"	CEDEO	1 281 334,00	1 009 331,91	26,67	A	F	2,850	F	2,850	-		28 765,96	25 331,50		
PLURALIS	1996	X Echéance constante	Constuction mot sociaux rue Pasteur	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	510 033,58	18 282,01	0,42	A	R	2,550	R	2,550	-		466,19	18 282,01		

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PLURALIS	2007	X Echéance constante	Construction Logt indivi Le Petit Bois	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16 498,00	13 109,84	30,00	A	F	3,400	F		3,400	-		445,73	245,00	
PLURALIS	2007	X Echéance constante	Construction Logt Le Petit Bois 3	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	186 336,00	111 932,66	15,00	A	F	3,400	F		3,400	-		3 805,71	5 380,05	
PLURALIS	2007	X Echéance constante	Construction Logt Le Petit Bois	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	9 950,00	7 712,15	30,00	A	F	2,950	F		2,950	-		227,51	155,54	
PLURALIS	2007	X Echéance constante	Logt individuel Le Petit Bois	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	54 630,00	31 824,62	15,00	A	F	2,950	F		2,950	-		938,83	1 585,09	
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>4 693 384,33</b>	<b>2 601 480,48</b>										<b>78 130,57</b>	<b>148 063,74</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

## CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>4 321 859,30</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.5</b>

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.6</b>

## ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)						
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I					
<b>Marchés de partenariat (1)</b>															
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>															
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.8</b>

## ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					0,00	0,00	0,00
	<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>8018 Autres engagements donnés</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Au profit d'organismes publics</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.9</b>

## ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>6,00</b>	<b>3,10</b>	<b>9,10</b>	<b>7,20</b>	<b>1,90</b>	<b>9,10</b>
Adjoint administratif	C	1,00	0,90	1,90	1,00	0,90	1,90
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	0,00	1,40	1,40	1,40	0,00	1,40
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	3,00	0,80	3,80	2,80	1,00	3,80
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>20,00</b>	<b>1,65</b>	<b>21,65</b>	<b>19,15</b>	<b>2,40</b>	<b>21,55</b>
Adjoint technique	C	6,00	0,40	6,40	5,00	1,40	6,40
Adjoint technique 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	2,00	0,50	2,50	2,50	0,00	2,50
Agent de maîtrise	C	2,00	0,75	2,75	2,75	0,00	2,75
Agent de maîtrise principal	C	5,00	0,00	5,00	4,90	0,00	4,90
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien ppal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,80</b>	<b>1,80</b>	<b>1,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1,60</b>
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	1,00	0,80	1,80	1,60	0,00	1,60
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,60</b>	<b>3,60</b>	<b>3,00</b>	<b>0,60</b>	<b>3,60</b>
Adjoint d'animation	C	1,00	0,60	1,60	1,00	0,60	1,60
Animateur principal de 2° classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-Brigadier	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>34,00</b>	<b>6,15</b>	<b>40,15</b>	<b>34,95</b>	<b>4,90</b>	<b>39,85</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	A	A
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	ADM	368	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A	A
Adjoint technique	C	TECH	380	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A	CDD
Technicien	B	TECH	415	0,00	A	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1\* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2\* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1\* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2\* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3\* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4\* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5\* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6\* : Emplois des communes (> 2 000 hab.) et des groupements de communes (>10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026



ID : 038-213803992-20260129-2026\_04-DE

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-101 813,04	-101 813,04
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-101 813,04	-101 813,04

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-101 813,04	-101 813,04
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-101 813,04	-101 813,04

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	327 853,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	1 673 871,00	0,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 346 018,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>327 853,00</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>308 712,30</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	308 712,30	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>19 140,70</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	19 140,70	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 673 871,00</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>164 871,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	150 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	14 871,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>1 509 000,00</b>	<b>0,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
15182	<i>Autres provisions pour risques</i>	14 000,00	0,00
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
261	<i>Titres de participation</i>	0,00	0,00
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	1 338,28	0,00
28031	<i>Frais d'études</i>	10 299,71	0,00
28041413	<i>Subv.Cne GFP : Projet infrastructure</i>	518,00	0,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	10 595,90	0,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	3 437,33	0,00
28046	<i>Attributions compensation investissement</i>	257,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	704,31	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	2 629,39	0,00
281312	<i>Bâtiments scolaires</i>	21 507,08	0,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	43 293,24	0,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	5 053,84	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	32 160,61	0,00
28138	<i>Autres constructions</i>	5 030,19	0,00
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	24 025,49	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	55 761,71	0,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	942,49	0,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	5 420,89	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	1 087,50	0,00
281561	<i>Matériel roulant</i>	106,40	0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	1 084,77	0,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	17 248,40	0,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	2 957,00	0,00
2815741	<i>Inst., mat., outil. cantines scolaires</i>	351,02	0,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outil. techniques</i>	27 087,83	0,00
281758	<i>Autres inst., matériel, outil. techniques</i>	638,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	2 610,92	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	12 697,52	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	104,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	
281838	Autre matériel informatique	3 686,00	5,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	27 438,27	0,00
28188	Autres immo. corporelles	29 926,27	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 145 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
LA POSTE CENTRE DE TRI	LOCPOSTE			SPIC

## MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
<b>Part régionale des ressources</b>							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Part départementale des ressources</b>							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Part communale des ressources</b>							
TFPB		0,00	38,06	38,06	38,06	-100,00	
TFPNB		0,00	49,92	49,92	49,92	-99,93	
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	12,66	12,66	12,66	-99,94	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>-100,00</b>		<b>100,64</b>	<b>-100,00</b>	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



**V – ARRETE ET SIGNATURES**

**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Maire (1),

A , le 01/01/2000

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session

A , le 29/01/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

--	--

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 038-213803992-20260129-2026\_5-DE



## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

**17 conseillers présents** : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- - Mme Régine BROIZAT- Mme Marie José RUBIRA - Mme Annie FRIZON - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - M. Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - Mme Béatrice MICHON - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO- Mme Sandrine MOREL - Mme Laurence LUINO - M. Olivier ZANCA -M. Éric FRAYSSINET

**7 Conseillers excusés** : M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), M. Daniel CHEMINEL (donne procuration à M. BENATRU), Bernard VERNAY (donne procuration à Mme FRIZON), Mme Marie BRET (donne procuration à Mme LUINO), M. Rémi SELLES, Mme Nathalie PELLER, Mme Claire NEURY (donne procuration à M ROUVIERE)

**3 Conseillers non excusés** : Stéphane CAPOURET, Mme LEVIEUX- M. François DOUHERET,

**Secrétaire de séance** : Mme Régine BROIZAT

### **2026/05 Fongibilité des crédits**

Vu l'article L.5117-10-6 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R2321-1 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023/77 en date du 22 novembre 2023 approuvant le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant que le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le conseil municipal délibère pour :

- **AUTORISER** Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, pour les exercices budgétaires en cours et à venir
- **HABILITER** Le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution financière de la collectivité

### **VOTE**

**Pour : Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire,  
Franck POURRAT





## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2026

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 038-213803992-20260129-2026\_6-DE



L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

**17 conseillers présents** : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- - Mme Régine BROIZAT- Mme Marie José RUBIRA - Mme Annie FRIZON - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - M. Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - Mme Béatrice MICHON - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO- Mme Sandrine MOREL - Mme Laurence LUINO - M. Olivier ZANCA -M. Éric FRAYSSINET

**7 Conseillers excusés** : M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), M. Daniel CHEMINEL (donne procuration à M. BENATRU), Bernard VERNAY (donne procuration à Mme FRIZON), Mme Marie BRET (donne procuration à Mme LUINO), M. Rémi SELLES, Mme Nathalie PELLER, Mme Claire NEURY (donne procuration à M ROUVIERE)

**3 Conseillers non excusés** : Stéphane CAPOURET, Mme LEVIEUX- M. François DOUHERET,

**Secrétaire de séance** : Mme Régine BROIZAT

### **2026/06 Fixation des tarifs municipaux**

Il est proposé pour les années à venir, que si les tarifs restent inchangés, ces montants seront ceux validés dans le tableau ci -joint, jusqu'à une nouvelle délibération soit prise et modifie celui-ci

Monsieur le Maire propose le tableau des tarifs municipaux suivants :

<b>NATURE DES SERVICES</b>	<b>TARIFS à compter du 30/01/2026</b>
<b>DROIT DE PLACE</b>	
* abonnés	0.70 €/ml
* non abonnés	1.20 €/ml
* droit annexe d'électricité (forfait journalier par commerçant)	1.20 €
* fête foraine de la St Pierre (durée de la fête)	1.40 €/m2
* fête foraine autres cas (cirques) (jour d'occupation)	0.80 €/m2
* marchand forain autre que jour de marché	140.00 €/jr
* caution pour installation de cirques et chapiteaux	1 000.00 €
* droit de stationnement parking du cimetière	45.00 €/jr
* droit d'occupation temporaire des terrasses au m <sup>2</sup> / par an	12€ m2
<b>ENCART PUBLICITAIRE BULLETIN MUNICIPAL</b>	
* le pavé 1 parution 90 €	90 €
<b>TARIFS DE LOCATION DES JARDINS FAMILIAUX</b>	
* location du m <sup>2</sup> par an	0.80 €
<b>CONCESSION CIMETIERE</b>	
Les tarifs au mètre carrés sont de 140 € pour les 15 ans et 210€ pour les 30 ans.	
Concession « terre » 2 x 1 m (15 ans)	280 €
Concession « terre » 2 x 1 m (30 ans)	420 €
Concession « terre » 2 x 2 m (15 ans)	560 €
Concession « terre » 2 x 2 m (30 ans)	840 €
Concession « caveau » 2,50 x 1,10 m (15 ans)	385 €
Concession « caveau » 2,50 x 1,10 m (30 ans)	577 €
Concession « caveau » 2,50 x 2 m (15 ans)	700 €
Concession « caveau » 2,50 x 2 m (30 ans)	1050 €
<b>COLUMBARIUM et CAVURNE</b>	
Columbarium case (15 ans)	850 €
Columbarium case (30 ans)	1250 €

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

Berger  
Levrault

ID : 038-213803992-20260129-2026\_6-DE

Cavurne 0,80m x 0,80m (15 ans)  
Cavurne 0,80m x 0,80m (30 ans)

700 €  
1400 €

**PHOTOCOPIE NOIR ET BLANC**

\* la photocopie N/B

A4

A3

0.15 €

0.25 €

**PHOTOCOPIE COULEUR**

\* la photocopie couleur

A4

A3

0.35 €

0.50 €

Le Conseil Municipal délibère pour :

- **APPROUVER** le tableau des tarifs municipaux tels que présentés ci-dessus, jusqu'à une nouvelle délibération soit prise et modifie celui-ci
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet

**VOTE**

**Pour : Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire,  
Franck POURRAT





## **SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2026**

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 038-213803992-20260129-2026\_7-DE



L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

**17 conseillers présents** : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- - Mme Régine BROIZAT- Mme Marie José RUBIRA - Mme Annie FRIZON - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - M. Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - Mme Béatrice MICHON - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO- Mme Sandrine MOREL - Mme Laurence LUINO - M. Olivier ZANCA -M. Éric FRAYSSINET

**7 Conseillers excusés** : M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), M. Daniel CHEMINEL (donne procuration à M. BENATRU), Bernard VERNAY (donne procuration à Mme FRIZON), Mme Marie BRET (donne procuration à Mme LUINO), M. Rémi SELLES, Mme Nathalie PELLER, Mme Claire NEURY (donne procuration à M ROUVIERE)

**3 Conseillers non excusés** : Stéphane CAPOURET, Mme LEVIEUX- M. François DOUHERET,

**Secrétaire de séance** : Mme Régine BROIZAT

### ***2026/07 Incorporation spécifique des immeubles cadastrés section AZ n° 403, AZ n° 684 et AZ n° 685 situé lieudit « Bas » sans propriétaire connu***

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Mme MERCIER Marguerite, propriétaire des immeubles cadastrés section AZ n° 403, AZ n° 684 et AZ n° 685, situés lieudit « Bas » à Saint-Jean-de-Bournay, est décédée le 30 octobre 2013. Suite à des recherches généalogiques, faite par Monsieur MARTINO Laurent, généalogiste, aucun héritier retrouvé au degré successible.

Ces immeubles font partis du futur aménagement du carrefour de l'Escale que le Département porte sur la commune de Saint-Jean-de-Bournay, déclaré d'utilité publique aux termes d'un arrêté préfectoral du 6 mai 2024.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, 4 propriétaires sont concernés. L'accord manquant concerne la parcelle cadastré section AZ n° 685.

Les articles L.1123-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques définissent les biens considérés comme n'ayant pas de maître et précisent les modalités et procédures d'acquisition de ces biens.

La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, modifiée par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, a réformé ces procédures concernant les biens qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

Cette nouvelle procédure, instaurée par l'article L.1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, permet aux communes après une phase de procédure administrative, d'incorporer ces biens dans leur domaine par délibération du conseil municipal. Cette incorporation est ensuite constatée par arrêté du Maire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure, un arrêté municipal n° 2025/P/17 a été pris en date du 18/07/2025 relatif à la présomption de bien « présumé sans maître » sur les parcelles sises lieudit « Bas », cadastrées section AZ n° 403, AZ n° 684 et AZ n° 685. Cet arrêté a été affiché sur le terrain depuis le 22/07/2025.

Le propriétaire de lesdites parcelles ne s'étant pas fait connaître dans le délai de six mois à compter de la date de la dernière des mesures de publicité, la commune peut, par délibération de son organe délibérant, incorporer les parcelles dans son domaine privé. Cette incorporation sera constatée par arrêté du Maire.

Il s'agit pour cette incorporation, d'un bien sans maître dont aucun héritier ne s'est présenté, et aucune taxe d'imposition acquittées depuis plus de 3 ans.

Une fois les biens incorporés dans le domaine privé de la commune, il conviendra de rétrocéder l'emprise nécessaire au projet au profit du Département, afin qu'elle puisse être intégrer dans le domaine public routier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts ;

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1123-1 et L.1123-3 ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, notamment son article 147 ;

Auteur de l'acte : le Maire, Franck POURRAT

Délibération rendue exécutoire par dépôt en Sous-Préfecture le 2 février 2026

Affichage et publication électronique le 2 février 2026

VU la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et l

VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la, différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

VU le Code Civil, et notamment son article 713 ;

VU l'attestation de vaines recherches délivrée par Monsieur MARTINO Laurent, généalogiste ;

VU l'avis favorable émis par la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) le 29/04/2025 ;

VU l'arrêté municipal n° 2025/P/17 en date du 18/07/2025 constatant la présomption de bien « présumé sans maître » des parcelles cadastrées section AZ n° 403, AZ n° 684 et AZ n° 685 ;

VU la notification au dernier domicile connu du propriétaire présumé ;

VU la notification au GAEC la ferme des platanes, exploitant des terrains ;

CONSIDERANT que les parcelles cadastrées section AZ n° 403, AZ n° 684 et AZ n° 685 n'ont pas eu de taxes foncières acquittées par un tiers depuis plus de trois ans ;

CONSIDERANT que l'arrêté municipal n° 2025/P/17 en date du 18 juillet 2025 a été pris afin de mettre en œuvre la procédure de biens vacants et sans maître sur lesdites parcelles ;

CONSIDERANT que la dernière des mesures de publicité a été effectué par un rapport d'information effectué par Jonathan DOS SANTOS, gardien de police municipal et de BROCHIER Damien brigadier-chef principal de police municipal, agents de police judiciaire adjoints, dûment agréés et assermentés, le 22 juillet 2025 et que le délai réglementaire de six mois prévus pour l'accomplissement des mesures est écoulé ;

CONSIDERANT qu'aucun propriétaire n'a fait valoir ses droits, ni revendiqué la propriété des biens objet de la présente ;

CONSIDERANT qu'afin de pouvoir incorporer lesdites parcelles dans le domaine communal via un arrêté municipal, il convient que le conseil municipal délibère après les six mois suivant l'arrêté municipal de présomption de bien « présumé sans maître » ;

CONSIDERANT que cette incorporation sera constatée par arrêté municipal ;

Le Conseil Municipal, délibère pour :

- **DECIDER** d'incorporer dans le domaine privé de la commune les parcelles cadastrées section AZ n° 403, AZ n° 684 et AZ n° 685, sises lieudit « Bas »,
- **PRÉCISER** que cette incorporation sera constatée par arrêté municipal,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures relatives et à signer tous actes relatifs à ce dossier.

**VOTE**

**Pour : Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire,  
Franck POURRAT





Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 038-213803992-20260129-2025\_8-DE



## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

**17 conseillers présents** : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- - Mme Régine BROIZAT- Mme Marie José RUBIRA - Mme Annie FRIZON - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - M. Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - Mme Béatrice MICHON - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO- Mme Sandrine MOREL - Mme Laurence LUINO - M. Olivier ZANCA -M. Éric FRAYSSINET

**7 Conseillers excusés** : M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), M. Daniel CHEMINEL (donne procuration à M. BENATRU), Bernard VERNAY (donne procuration à Mme FRIZON), Mme Marie BRET (donne procuration à Mme LUINO), M. Rémi SELLES, Mme Nathalie PELLER, Mme Claire NEURY (donne procuration à M ROUVIERE)

**3 Conseillers non excusés** : Stéphane CAPOURET, Mme LEVIEUX- M. François DOUHERET,

**Secrétaire de séance** : Mme Régine BROIZAT

### ***2026/08 Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association 3ABI***

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le projet de convention de mise à disposition jointe à cette délibération ;

CONSIDÉRANT que l'autorisation d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général, même sans être nécessairement d'utilité publique, ou qui exercent une activité caritative, sociale ou humanitaire ;

CONSIDÉRANT que l'Association Aide Alimentaire en Bièvre Isère (3ABI) distribue des colis d'aide alimentaire aux personnes en difficultés, et qu'il est souhaitable de soutenir cette association dans ces actions de solidarité ;

CONSIDÉRANT que le nombre de bénéficiaires à Saint-Jean-de-Bournay a augmenté significativement depuis quelques années et que le local actuel est devenu trop petit ;

Il a été proposé de mettre à disposition de l'association un local plus grand pour la distribution de colis alimentaires à l'Espace Viannay.

Le Conseil Municipal délibère pour :

- **APPROUVER** la nouvelle convention de mise à disposition d'un local communal à l'association 3 ABI à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 ;

- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

#### **VOTE**

**Pour : Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire,  
Franck POURRAT





## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL A L'ASSOCIATION 3 ABI

Entre les soussignés :

La Commune de Saint Jean de Bournay, représentée par M Franck POURRAT agissant en sa qualité de Maire par délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2020

d'une part

et

L'association 3 ABI dont le siège est sis 409 grande rue 38870 Saint Siméon de Bressieux, représentée par sa présidente Mme Christel JOLLY

d'autre part

Préambule :

La Commune de Saint-Jean-de-Bournay, visant l'objet statutaire de l'association décide de soutenir l'association dans la poursuite de ses objectifs en mettant à sa disposition un local désigné à l'article 1 de la présente.

La présente convention vaut autorisation d'occupation du domaine public de la Commune. Elle est faite à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

Il est expressément convenu :

- Que si l'association cessait d'avoir besoin du local ou l'occupait de manière insuffisante ou ne bénéficie plus des autorisations et agréments nécessaires à son activité, cette mise à disposition deviendrait automatiquement caduque.
- Que la mise à disposition du local est subordonnée au respect, par l'association, des obligations fixées par la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 – Désignation du local :**

La Ville de Saint Jean de Bournay met à la disposition de l'association 3 ABI, un local d'une superficie de 129,95m<sup>2</sup> environ, situé dans le bâtiment « Espace Viannay », 10 rue Joseph Chavrier à Saint-Jean-de-Bournay.

Cette superficie englobe 3 espaces modulables : 2 anciens dortoirs et l'ancienne classe de petite section.



Le local occupé est vide et ne contient aucun mobilier.

L'association aura accès au hall d'entrée du bâtiment ; ainsi qu'aux sanitaires.

#### **ARTICLE 2 – Durée :**

La présente convention est consentie pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2026, elle se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par l'une des deux parties, par lettre recommandée, moyennant le respect d'un préavis de trois mois.

A l'expiration de la convention, l'association s'engage à rendre le local et les équipements en parfait état, dans la limite de leur usure normale. La collectivité se réserve le droit de demander à l'association la prise en charge des frais de remise en état qui résulteraient d'une mauvaise gestion, d'une insuffisance ou d'une affectation non conforme au présent contrat.

#### **ARTICLE 3 – Loyer :**

La présente convention est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel d'un montant de 500,00 € (cinq cents euros).

Le loyer convenu sera payable annuellement, entre les mains du receveur principal à la Trésorerie principale rattachée à la commune de Saint-Jean-de-Bournay (38440).

Le paiement annuel sera dû en juin de chaque année pour un montant égal à 6000,00€ (six mille euros).

#### **ARTICLE 4 – Charges :**

L'association aura la charge du téléphone, d'internet et de l'entretien du local. L'entretien courant et leurs menues réparations seront assurés par le personnel de la Commune et artisans indépendants mandatés à cet effet par le Maire. Les dépenses de chauffage, d'éclairage et de consommation d'eau sont comprises dans le loyer.

Les charges qui pourraient résulter de dépenses d'entretien, de réparation ou de transformation plus importantes demandées par les occupants feront l'objet d'accords particuliers avant exécution.

#### **ARTICLE 5 – Planning d'occupation :**

Les permanences de l'association 3 ABI se tiennent chaque mardi de 14 h à 19 h. Toute modification du planning des permanences est soumise à l'accord préalable des deux parties. Les permanences non régulières ou ponctuelles doivent être préalablement signalées au secrétariat de la mairie.

L'association accepte le principe de la mise à disposition partagée du hall d'entrée avec d'autres organismes ou administrations.

L'utilisation du local ainsi que la présence effective des bénévoles et des bénéficiaires ne se limitent pas au mardi après-midi, mais peuvent avoir lieu à différents moments de la semaine, notamment pour des opérations de ménage, de rangement, de dépôt de marchandises ou pour des rendez-vous avec les bénéficiaires. À ce titre, une présence est susceptible d'être assurée jusqu'à cinq jours par semaine.

#### **ARTICLE 6 – Obligation de l'association :**

L'association s'engage à affecter le local à l'objet exclusif énoncé en préambule et plus particulièrement à la réalisation des activités indiquées dans ses statuts dont un exemplaire restera annexé à la présente convention.

L'association s'engage également :

- à préserver le patrimoine municipal en assurant la surveillance et l'entretien du local et en veillant à leur utilisation rationnelle, afin d'éviter toute dégradation ou toute usure anormale des équipements ;

- à prendre toutes les mesures de sécurité prévues par la réglementation en vigueur dans les locaux accueillant du public, afin de garantir la sécurité des personnes et des équipements ;
- à garantir le bon fonctionnement de la structure, en offrant aux adhérents l'ensemble des prestations faisant partie de l'objet de l'association et en veillant à ne pas troubler l'ordre public ;
- à souscrire une police d'assurance pour leur matériel contre le vol, l'incendie, les dégâts des eaux, et couvrant sa responsabilité civile. Une copie du contrat devra être produite à l'appui de la présente convention ;
- à solliciter les autorisations et agréments éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de son objet social ;
- à respecter le règlement intérieur des locaux mis à disposition ;
- à vérifier la fermeture des portes et fenêtres, et l'extinction des lumières.

#### **ARTICLE 7 : Lutte contre les nuisibles**

L'association a contractualisé avec une entreprise pour assurer ce contrôle dans les locaux mis à sa disposition (3 espaces).

L'association transmettra à la Mairie tout rapport mentionnant, le cas échéant, la présence de nuisibles en provenance des locaux non attribués à l'association. La Mairie sera chargée de faire le nécessaire dans les autres espaces de l'Espace Viannay.

#### **ARTICLE 8 : Cession et sous-location :**

La cession des droits liés à cette convention, et notamment les sous locations, sont interdites. Toute utilisation par d'autres personnalités morales doit être approuvée par la commune au préalable.

#### **ARTICLE 9 : Avenant à la convention :**

Cette convention peut être modifiée à tout moment, en fonction des impératifs du service public et dans le respect de l'article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **ARTICLE 10 : Résiliation :**

En cas d'atteinte à l'ordre public ou de dégâts interdisant la continuité normale de l'activité, la collectivité se réserve le droit de procéder à la fermeture du local sans préavis, sur arrêté pris par son exécutif.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, y compris pour un motif d'intérêt général. La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'association ou par la destruction du local par cas fortuit ou de force majeure.

Fait en deux exemplaires à Saint-Jean-de-Bournay, le **XX janvier 2026** -

Le Maire de Saint-Jean-de-Bournay  
Franck POURRAT

Le Président de l'association 3 ABI  
Christel JOLLY



Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 038-213803992-20260129-2026\_9-DE



## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

**17 conseillers présents** : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- - Mme Régine BROIZAT- Mme Marie José RUBIRA - Mme Annie FRIZON - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - M. Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - Mme Béatrice MICHON - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO- Mme Sandrine MOREL - Mme Laurence LUINO - M. Olivier ZANCA -M. Éric FRAYSSINET

**7 Conseillers excusés** : M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), M. Daniel CHEMINEL (donne procuration à M. BENATRU), Bernard VERNAY (donne procuration à Mme FRIZON), Mme Marie BRET (donne procuration à Mme LUINO), M. Rémi SELLES, Mme Nathalie PELLER, Mme Claire NEURY (donne procuration à M ROUVIERE)

**3 Conseillers non excusés** : Stéphane CAPOURET, Mme LEVIEUX- M. François DOUHERET,

**Secrétaire de séance** : Mme Régine BROIZAT

### **2026/09 Modification du règlement des jardins familiaux**

VU la délibération n°2021/78 relative au règlement des jardins familiaux ;

VU le projet de nouveau règlement des jardins familiaux ;

En 2021, la municipalité a mis en œuvre un projet de jardins partagés afin de réunir les habitants sur un lieu de rencontres et d'échanges. Une parcelle, cadastrée section AV n°312, située Avenue de la Libération a été aménagée selon le plan joint.

Un règlement intérieur précisant les règles de fonctionnement, les règles de jardinage et de bon usage a été mis en place.

Ce règlement est modifié, dans son article 3 – Tarif de location et dépôt de garantie, afin de supprimer les phrases relatives au dépôt de garantie.

Cette décision vise à se conformer aux prescriptions du Trésor Public qui n'autorise plus la conservation en Mairie de chèques de caution pour des locations longue durée, tout en évitant de pénaliser les ménages par l'encaissement d'une caution de 300,00€.

Le Conseil Municipal délibère pour :

- **VALIDER** la mise à jour du nouveau règlement des jardins familiaux ;
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet et notamment les contrats avec les jardiniers ;

#### **VOTE**

**Pour : Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire,  
Franck POURRAT





Mairie de  
**Saint-Jean de Bournay**

# REGLEMENT INTERIEUR DES JARDINS FAMILIAUX SAINT JEANNAIS

## **PREAMBULE**

Les jardins familiaux sont destinés à l'épanouissement de la famille et des membres qui la composent, par leur intégration dans un cadre de verdure qu'ils ont eux-mêmes aménagé et qu'ils entretiennent pour une production maraîchère, fruitière ou florale familiale. Ce règlement a pour objectif de définir les conditions générales d'attribution, de location et d'usage des jardins familiaux. Une commission, composée de deux élus, d'un représentant des services techniques municipaux et de 2 locataires tirés au sort, travailleront à l'application du règlement intérieur, l'organisation générale des jardins et la présentation du bilan annuel.

## **1. CONDITIONS GENERALES**

### **Article 1–Attribution des jardins**

Les jardins sont attribués aux seuls résidents Saint Jeannais, locataires ou propriétaires de logements, en priorité à ceux ne disposant pas de jardin particulier.

Toute personne majeure peut obtenir l'attribution d'un jardin familial.

Les jardins disponibles sont attribués dans l'ordre des inscriptions sur la liste d'attente, au cours du dernier trimestre de chaque année. Si les demandes sont trop importantes, il est procédé à un tirage au sort, dans le respect d'une égalité de traitement.

Une attribution en cours d'année peut être réalisée suite au départ anticipé d'un jardinier.

Les jardins sont attribués à un foyer pour un usage exclusivement personnel.

### **Article 2 –Durée de la location**

Les jardins sont loués pour une durée d'un an reconductible tacitement en début d'année, dans la limite de quatre renouvellements, soit une occupation maximale de cinq ans et après un délai probatoire de 6 mois compris dans la durée maximale. Si au bout de ce délai, l'état d'entretien constaté par la ville n'est pas satisfaisant, la ville se réserve le droit de mettre fin à l'occupation sans délais et sans indemnité. La location prend effet à la date de signature du présent règlement qui sera remis et expliqué au jardinier qui devra l'accepter et le signer. La location d'un jardin ne cessera que par l'effet d'un congé ou d'une radiation, donné par écrit par l'une ou l'autre des parties, dans un délai maximum d'un mois.

### **Article 3 –Tarif de location**

Chaque année, le jardinier devra régler le montant de la location fixé par délibération du Conseil Municipal et qui pourra également être révisé par ce dernier.

En cas d'arrivée ou de départ en cours d'année, sauf en cas d'exclusion du jardinier, le montant de la location sera calculé au prorata du temps de location de l'année en cours.

Cette location annuelle fera l'objet d'un règlement deux mois avant son terme. Une absence de paiement dans le délai précité entraînera le retrait du jardin qui sera prononcé par le service gestionnaire.

#### **Article 4 – Sous-location et usage interdit**

Chaque jardin est loué à un foyer qui ne peut le sous-louer à un tiers. Seul le service gestionnaire est habilité à attribuer les parcelles des jardins.

Tout usage commercial est strictement prohibé.

#### **Article 5 – Changement de domicile**

Tout changement d'adresse doit obligatoirement être signalé par écrit au Maire. En cas de changement de commune, le courrier précisera la date du départ de la commune (justificatifs à joindre). Le jardinier restituera son jardin au terme du contrat de location.

En cas de non déclaration auprès du Maire du changement de commune pour une année échue, le jardinier restituera immédiatement son jardin sans préavis.

#### **Article 6 – Entretien de la parcelle.**

Le jardinier s'engage à assurer l'entretien de sa parcelle et de ses abords immédiats de façon régulière. L'engazonnement ne pourra pas dépasser 25% de la parcelle.

Chaque jardinier amène au jardin ses propres outils et son matériel de jardinage.

Le dépôt d'ordures et de carcasses diverses est interdit.

Les détritiques non végétaux doivent être évacués par chacun.

Il est interdit de brûler sur place tout détritiques ou autre produit.

Les mauvaises herbes devront être arrachées systématiquement pour empêcher leur propagation. Tout jardinier empêché momentanément (maladie, accident, etc.) informera le service gestionnaire et communiquera le nom de la personne qui le remplacera lors de son absence afin de maintenir l'entretien de son jardin.

Les parcelles seront délimitées de façon naturelle (cordeaux galets végétaux etc..).

Chaque jardinier s'engage à entretenir parfaitement son jardin et les équipements mis à disposition.

#### **Article 7 - Respect des règles**

Les serres sont interdites, les tunnels de forçage de 50 cm de hauteur et les châssis sont autorisés. Les plantes invasives type roseaux, bambous, sont interdites. La plantation d'arbres et arbustes est interdite sur les parcelles privatives.

Le jardinier s'engage à respecter l'environnement en utilisant les produits phytosanitaires préconisés par la culture biologique.

## Article 8 – Congé et radiation

Le congé ou la radiation sera prononcé pour :

- a) Paiement de la location (cf article 3). Le jardinier défaillant recevra une première lettre recommandée. Le mettant en demeure de régler sa location dans un délai maximum d'un mois. A l'échéance de ce délai, si le jardinier n'a toujours pas payé sa location, il recevra une seconde lettre recommandée lui signifiant son exclusion au terme de l'année de location.
- b) Déménagement dans une autre commune. Le congé sera prononcé à réception du courrier envoyé par le jardinier.
- c) Non-respect du présent règlement. En cas de non-respect du présent règlement, le jardinier pourra être exclu. Il sera d'abord averti par simple courrier pour régularisation de la situation dans un délai de 15 jours. A défaut de mise en conformité dans ce délai, il recevra une lettre recommandée de mise en demeure qui, si elle n'est pas suivie d'effet, entraînera l'exclusion définitive qui sera alors notifiée au jardinier par une seconde lettre recommandée.
- d) Faute grave.

Les fautes graves : dégradation des équipements, flagrant délit de vol, violence physique ou verbale, propos discriminants pouvant nuire à l'intégrité morale ou physique d'autrui, comportement jugé nuisible aux intérêts des autres jardiniers, seront passibles de l'exclusion immédiate et notifiée à l'intéressé par courrier recommandé. En cas d'exclusion du jardinier, la location restera acquise à la ville et les frais de correspondance seront à la charge du jardinier. Ils seront retenus sur le dépôt de garantie, de même que les sommes dues par le jardinier et les frais occasionnés par ses négligences et/ou son manque d'entretien. L'exclusion d'un jardinier sera effective dès qu'elle aura été signifiée à l'intéressé par lettre recommandée. Le jardinier devra libérer sa parcelle sous 8 jours, faute de quoi le service gestionnaire procédera à l'enlèvement des plantations du jardin. En cas d'abandon du travail sur la parcelle, le jardinier disposera de trois semaines pour remettre en état sa parcelle et libérer sa parcelle.

## Article 9 - Assurance responsabilité civile

Une assurance responsabilité civile est exigée à l'adhésion.

L'adhésion implique :

- L'acceptation sans réserve du règlement
- La signature du règlement
- Le versement de sa cotisation fixé chaque année

Toute détérioration sera à la charge du jardinier

Tout engagement est ferme et définitif pour l'année en cours.

L'attribution est personnelle et l'utilisation est exclusivement familiale.

L'adhésion est renouvelable tacitement chaque année au 1er mars

Toute annulation devra être signalée avant le 1er février.

## **Article 10 - Respect des règles de convivialité**

Le jardin est un espace de convivialité et d'échanges.

Chaque jardinier doit respecter le calme et avoir une attitude correcte dans le jardin.

Le jardinier ne se livre à aucune propagande, politique, religieuse ou autre.

Les enfants doivent être accompagnés par un adulte et sont sous leurs responsabilités.

Afin de respecter la tranquillité des jardins, les postes de radio ne sont pas autorisés

Chaque jardinier devra respecter le jardin des voisins.

L'élevage ou l'installation permanente d'animaux sont expressément interdits (poules, lapins, chèvres, tous animaux de basse-cour...).

Les chiens sont interdits dans les jardins.

## **2. PLANS DES JARDINS**

### ANNEXE JOINTE

Le terrain est situé cours de la Libération, sur la droite après la boulangerie en direction du collège. Il appartient à la commune de saint Jean de Bournay, l'ensemble dispose d'une superficie de 270m<sup>2</sup>.

Les surfaces des jardins seront de 60 m<sup>2</sup> maximum.



Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 038-213803992-20260129-2026\_10-DE



## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

**17 conseillers présents** : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- - Mme Régine BROIZAT- Mme Marie José RUBIRA - Mme Annie FRIZON - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - M. Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - Mme Béatrice MICHON - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO- Mme Sandrine MOREL - Mme Laurence LUINO - M. Olivier ZANCA -M. Éric FRAYSSINET

**7 Conseillers excusés** : M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), M. Daniel CHEMINEL (donne procuration à M. BENATRU), Bernard VERNAY (donne procuration à Mme FRIZON), Mme Marie BRET (donne procuration à Mme LUINO), M. Rémi SELLES, Mme Nathalie PELLER, Mme Claire NEURY (donne procuration à M ROUVIERE)

**3 Conseillers non excusés** : Stéphane CAPOURET, Mme LEVIEUX- M. François DOUHERET,

**Secrétaire de séance** : Mme Régine BROIZAT

### 2026/10 Convention de servitude entre ENEDIS et la Commune pour la pose d'un câble Haute Tension et de ses ouvrages accessoires et autorisation de réaliser les travaux – Parcelle ZA 10

**VU** les articles L 2121-29, L 2121-1 à L 2121-23, R 2121-9 et R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Le Maire présente au Conseil Municipal des travaux à réaliser par ENEDIS concernant la confection d'une tranchée pour la pose d'un câble Haute Tension souterrain sur la parcelle ZA 10.

La Commune est propriétaire de cette parcelle qui est située au lieu-dit «Les Hautes Echarrières » à ST JEAN DE BOURNAY.

Il y a eu lieu de signer une convention de servitude entre ENEDIS et la Commune, qui est annexée à la présente délibération. Cette convention a pour objet de consentir des droits de servitude au bénéficiaire, Maître de l'ouvrage.

Ces droits consentis sont les suivants :

- Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 250 m ainsi que ses accessoires,
- Etablir si besoin des bornes de repérage,
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ENEDIS pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages (article L 554-1 et suivants et article R 554-1 et suivants du Code de l'Environnement ; arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du Code de l'Environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution),
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc ...).

Par voie de conséquence, ENEDIS pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis. ENEDIS s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 8 de la présente convention, au propriétaire et/ou l'exploitant qui accepte une indemnité unique et forfaitaire de 250 € (deux cent cinquante euros).

Le Conseil Municipal délibère pour :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les démarches auprès de ENEDIS pour la constitution de ces servitudes concernant la parcelle cadastrée section ZA 10 conformément à la convention annexée à la présente délibération,
- **PRENDRE ACTE** de la signature de cette convention de servitudes entre ENEDIS et la Commune de ST JEAN DE BOURNAY

#### **VOTE**

**Pour : Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire,  
Franck POURRAT





## CONVENTION DE SERVITUDES

### CONVENTION CS 06

Commune de : Saint-Jean-de-Bournay

Département : ISERE

Une ligne électrique souterraine : 20 000 Volts

N° d'affaire Enedis : RAC-24-2CUDY0T50G Ale - TE 38 SSBO5C0104 SAVAS Antenne Royas enfouissement et restructuration

Chargé d'affaire Enedis : DETHY Luc

### CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

**La Société Enedis,**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social 34, place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex,

Représentée par Monsieur Vincent VIALETTE, le Directeur Régional Sillon Rhodanien - 288 rue Duguesclin 69003 LYON, dûment habilité à cet effet,

(« Enedis ») d'une part,

**Et**

Nom \*: **ASSOC FONCIERE INTERCOMMUNALE DE ST JEAN DE BOURNAY ROYAS représenté(e) par M. le Maire POURRAT Franck, dûment habilité(e) à cet effet**

Demeurant à : **A LA MAIRIE SAINT-JEAN-DE-BOURNAY, 38440 ST JEAN DE BOURNAY**

Téléphone : **04 74 58 70 40**

Né(e) à :

Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

.....

désigné ci-après par l'appellation « le propriétaire » d'autre part,

**Il a été exposé ce qui suit :**

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-après désignée(s) lui appartient/appartiennent :

Commune	Prefixe	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt ...)
Saint-Jean-de-Bournay		ZA	0010	HTES ECHARIERES	

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-dessus désignée(s) est/sont actuellement (\*) :

- exploitée(s) par-lui même.
- exploitée(s) par M. .... qui sera indemnisé directement s'il l'exploite lors de la construction des ouvrages. Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur.
- non exploitée(s)

(\* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles : veiller à bien rayer les mentions inutiles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par le Code de l'énergie (art. L. 323-3 et suivants et art. R. 323-1 et suivants), vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits (mention aux textes agricoles à supprimer si le cas d'espèce n'est pas concerné et ce afin d'éviter toute confusion auprès du client), sont convenues de ce qui suit :

## ARTICLE 1 - Droits de servitude consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la(les) parcelle(s), ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1/ Etablir à demeure dans une bande de 3 m mètres de large, 1 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 250 mètres ainsi que ses accessoires

2/ Etablir si besoin des bornes de repérage

3/ Encastrer un ou plusieurs coffrets(s) et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de ..... mètres

4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages (art. L. 554-1 et suivants et art. R. 554-1 et suivants du Code de l'environnement ; arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution)

5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

## ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er, à moins qu'il ne prenne en charge les coûts financiers associés au déplacement, enlèvement ou modification du (des) ouvrage(s) concerné(s).

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et l(es) ouvrage(s) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

## ARTICLE 3 - Indemnités

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1er, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 8 ci-après, au propriétaire et/ou l'exploitant, qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de 250 (deux cent cinquante euros) euros (inscrire la somme en

toutes lettres).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

**(Veiller à bien supprimer toutes mentions aux protocoles conclus entre la profession agricole et Enedis si le cas d'espèce n'est pas concerné)**

<sup>1</sup> Protocoles « dommages permanents » et « dommages instantanés » relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles

#### **ARTICLE 4 – Responsabilités**

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

#### **ARTICLE 5- Litiges**

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.

A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

#### **ARTICLE 6 - Entrée en application**

La présente convention prend effet à compter de la date de signature la plus tardive par les parties. Elle est conclue pour la durée de vie des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire..

#### **ARTICLE 7 – Données à caractère personnel**

Enedis s'engage à traiter les données personnelles recueillies pour la bonne exécution de la présente convention (**noms, prénoms, adresse, etc.**), conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données.

Elles sont conservées pendant la durée de vie de l'ouvrage et sont destinées à Enedis, ses prestataires et le cas échéant aux tiers autorisés ou tout tiers qui justifierait d'un intérêt majeur.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer vos droits à l'adresse suivante (**adresse de l'unité**).

#### **ARTICLE 8 - Formalités**

La présente convention ayant pour objet de conférer à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par le Code de l'énergie (art. L. 323-3 et suivants), elle pourra être régularisée, en vue de sa publication au bureau des hypothèques, par acte authentique devant Maître Etude LAMBERET et VUITON notaire à 01002 BOURG EN BRESSE CEDEX, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention....

La présente convention est signée dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, d'un commun accord entre les Parties.

Date de signature :

Nom Prénom	Signature
<b>ASSOC FONCIERE INTERCOMMUNALE DE ST JEAN DE BOURNAY ROYAS représenté(e) par M. le Maire POURRAT Franck, dûment habilité(e) à cet effet</b>	

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"



Affaire: DC24/135735

AUTORISATION

Objet: pose 1 câble Haute Tension Souterrain

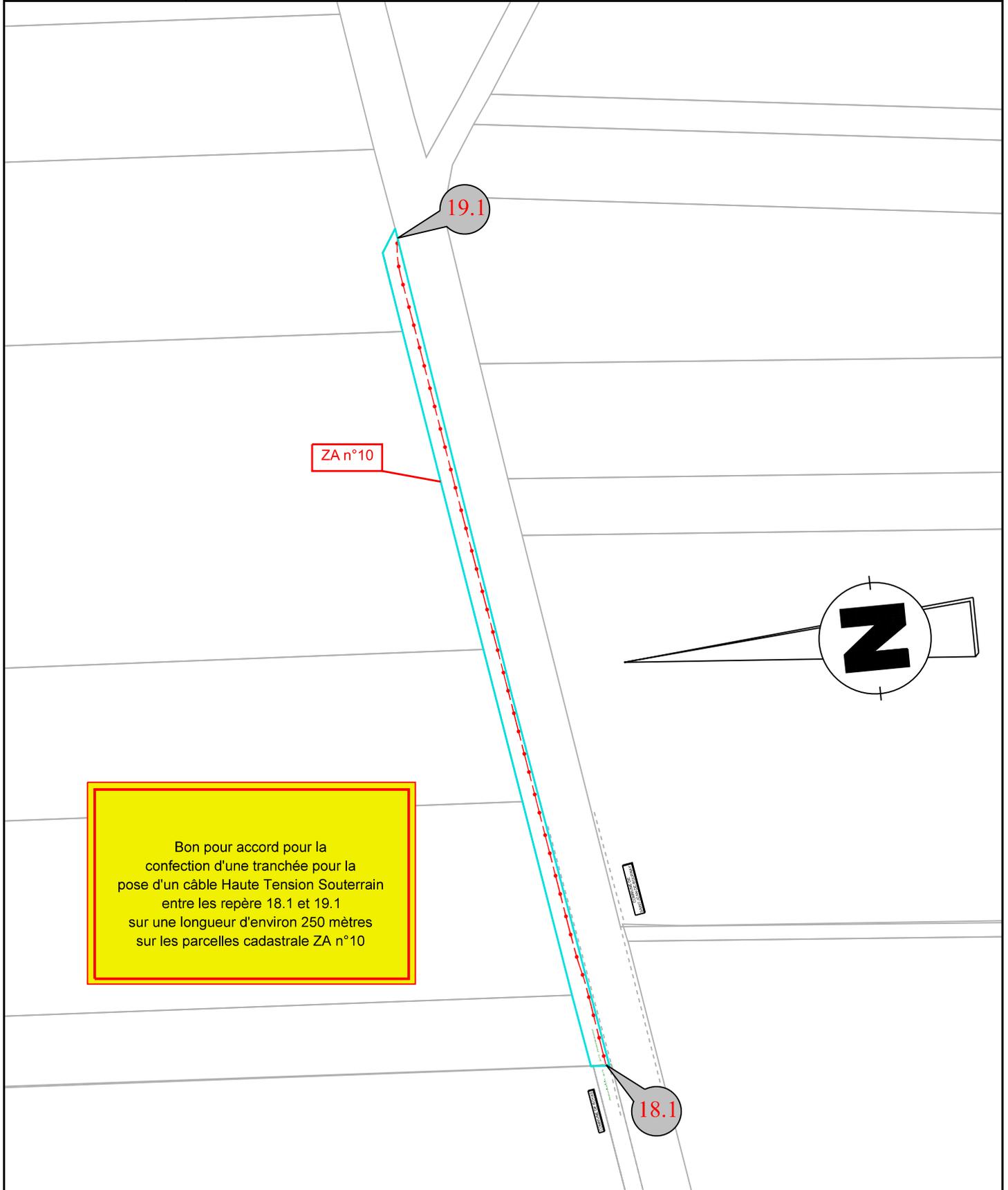
COMMUNE: SAINT-JEAN-DE-BOURNAY

DEP: ISERE

Adresse Projet: Section(s): ZA n°10

"Hautes Echarières"

Nom / Adresse  
Propriétaire(s)  
Assoc Foncière Intercommunale de SAINT-JEAN-DE-BOURNAY  
M. le Maire Franck POURRAT  
Montée de l'Hôtel de Ville - 38440 St-Jean-de-Bournay  
Tél: 04 74 58 70 40





## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2026

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 038-213803992-20260129-2026\_11-DE



L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

**17 conseillers présents** : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- - Mme Régine BROIZAT- Mme Marie José RUBIRA - Mme Annie FRIZON - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - M. Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - Mme Béatrice MICHON - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO- Mme Sandrine MOREL - Mme Laurence LUINO - M. Olivier ZANCA -M. Éric FRAYSSINET

**7 Conseillers excusés** : M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), M. Daniel CHEMINEL (donne procuration à M. BENATRU), Bernard VERNAY (donne procuration à Mme FRIZON), Mme Marie BRET (donne procuration à Mme LUINO), M. Rémi SELLES, Mme Nathalie PELLER, Mme Claire NEURY (donne procuration à M ROUVIERE)

**3 Conseillers non excusés** : Stéphane CAPOURET, Mme LEVIEUX- M. François DOUHERET,

**Secrétaire de séance** : Mme Régine BROIZAT

### ***2026/11 Résiliation partielle de bail à construction entre la commune de Saint-Jean-de-Bournay et la Communauté de Communes Bièvre Isère et la constitution d'une servitude***

VU la délibération n°2020-24 du 28 mai 2020 relative à la construction d'une aire de lavage phytosanitaire collective – bail à construction et convention tripartite ;

VU la délibération n°2025-07 du 13 février 2025 relative à l'autorisation donnée au Maire pour déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la division parcellaire de l'aire de lavage ;

Le programme d'actions des captages prioritaires du Siran et du Carloz est un programme visant à maîtriser les risques de pollutions ponctuelles par les pesticides. Son plan d'actions prévoyait la construction d'une aire de lavage phytosanitaire collective sur notre commune par la Communauté de Commune de Bièvre Isère, afin de sécuriser la phase de remplissage et de lavage des pulvérisateurs. Cette installation, inaugurée en novembre 2023 est gérée par l'association « L'aire des 4 sapins ».

La commune de Saint-Jean-de-Bournay avait souhaité participer en fournissant un terrain communal. Un bail à construction a été signé le 25 mars 2022 avec la Communauté de Communes pour définir les modalités techniques, administratives et financières liées à ce projet.

Une convention tripartite entre la commune, la Communauté de Communes et l'association a également été signée.

Il s'avère que Bièvre Isère Communauté et l'association « L'aire des 4 sapins » n'ont pas l'usage de la totalité des parcelles désignées dans le bail initial ; soit les parcelles cadastrées AK 106 et AK 107. Les 3 parties ont donc décidé d'un commun accord de résilier partiellement le bail par diminution de l'assiette.

Il est précisé que toutes les dispositions concernant cette résiliation partielle de bail, modifient corrélativement la convention tripartite régularisée entre l'Association « L'aire des 4 Sapins », la Commune de Saint-Jean-de-Bournay et la Communauté de Communes Bièvre Isère, aux termes d'un acte reçu par Maître MERLIER, Notaire soussigné, le 25 mars 2022, ce qui est accepté expressément par leurs représentants, et notamment par le représentant de l'Association L'aire des 4 Sapins.

Le bailleur et le preneur conviennent d'un commun accord que le bail à construction portera désormais sur les parcelles cadastrées AK 912 et AK 914, pour une superficie totale de 967m<sup>2</sup>.

Les parcelles cadastrées AK 913 et AK 915 sont désormais exclues du bail à construction et de la convention tripartite.

Cet acte établit également la création d'une servitude de passage au bénéfice des preneurs. Cette servitude est modalisée sur le plan établi par le Cabinet SINTEGRA – Madame RIVIER-VIAL, géomètre expert et est joint à cette délibération.

Le Conseil Municipal délibère pour :

- APPROUVER la résiliation partielle de bail à construction entre la commune de Saint-Jean-de-Bournay et la Communauté de Communes Bièvre Isère et la constitution d'une servitude ; jointe à cette délibération
- AUTORISER le Maire à conclure cette résiliation
- ACTER la modification corrélatrice de la convention tripartite ;

#### **VOTE**

**Pour : Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire,  
Franck POURRAT





**Nature : RESILIATION PARTIELLE DE BAIL À CONSTRUCTION**  
**Commune de SAINT JEAN DE BOURNAY / Communauté de Communes Bièvre**  
**Isère**  
**Et CONSTITUTION de SERVITUDE**

Référence : 1050602 AM/CB/

Date :

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,**  
**LE**

**A SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS (ISÈRE – 38590), 53 place Bièvre**  
**Toutes Aures - Zone d'Activités Grenoble Air Parc, au siège de l'Office Notarial,**  
**ci-après nommé,**

**Maître Alexandre MERLIER, Notaire Associé de la Société d'Exercice**  
**Libéral à Responsabilité Limitée « Alexandre MERLIER, Notaire », titulaire d'un**  
**Office Notarial à SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS (ISERE 38590) 53 place**  
**Bièvre Toutes Aures - Zone d'Activités Grenoble Air Parc, identifié sous le**  
**numéro CRPCEN 38091,**

**A REÇU LE PRÉSENT ACTE CONTENANT RESILIATION PARTIELLE DE**  
**BAIL À CONSTRUCTION et CONSTITUTION de SERVITUDE**

**ONT COMPARU**

**- "BAILLEUR" -**

La commune de **SAINT JEAN DE BOURNAY**, Collectivité territoriale,  
personne morale de droit public située dans le département de l'Isère, dont l'adresse  
est à SAINT-JEAN-DE-BOURNAY (38440), Montée de l'Hôtel de Ville,  
Identifiée au SIREN sous le numéro 213 803 992.

Figurant ci-après sous la dénomination : le **"BAILLEUR"**

### **D'UNE PART**

#### **- "PRENEUR" -**

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES BIEVRE ISERE**, Collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de l'Isère, dont l'adresse est à SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS (38590), ZAC Grenoble Air Parc - 1 avenue Roland Garros,  
Identifiée au SIREN sous le numéro 200 059 392.

Figurant ci-après sous la dénomination : le **"PRENEUR"**

### **D'AUTRE PART**

#### **- "INTERVENANT" -**

L'Association dénommée « **L'AIRE DES 4 SAPINS** », association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Préfecture de l'Isère, sous le numéro W383009180, dont le siège est à SAINT JEAN DE BOURNAY (38440) – Mairie – 101 Montée de l'Hôtel de Ville.

Cette association a été rendue publique par une insertion au Journal Officiel daté du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Sont ci-annexées :

- . une copie du récépissé de déclaration de création à la Préfecture,
- . l'annonce n° 785 au Journal Officiel du 1<sup>er</sup> mars 2022

### **PRÉSENCE - REPRÉSENTATION**

- La **COMMUNAUTE DE COMMUNES BIEVRE ISERE** est représentée à l'acte par

- La **COMMUNE DE SAINT JEAN DE BOURNAY** est représentée à l'acte par

- L'Association dénommée **L'AIRE DES 4 SAPINS** est représentée à l'acte par

### **DÉCLARATIONS SUR LA CAPACITÉ**

Le **BAILLEUR**, le **PRENEUR** et l'**INTERVENANT** déclarent :

. Que les indications portées aux présentes concernant leur identité et caractéristiques sont parfaitement exactes.

. Que la conclusion et l'exécution du présent contrat ne contreviennent ni aux statuts, ni aux décisions des organes délibérants ou mandataires, ni à aucun engagement, décision judiciaire, administrative ou arbitrale leur étant opposable, et dont la violation pourrait entraver la bonne exécution des obligations découlant de l'acte.

### **DOCUMENTS RELATIFS À LA CAPACITÉ ET À LA QUALITÉ DES PARTIES**

Les pièces suivantes ont été produites à l'appui des déclarations des parties sur leur capacité :

**Concernant la COMMUNE DE SAINT JEAN DE BOURNAY** : Avis de situation au répertoire SIRENE.

**Concernant la COMMUNAUTE DE COMMUNES BIEVRE ISERE** : Avis de situation au répertoire SIRENE.

Ces documents ne révèlent aucun empêchement des parties à la signature des présentes.

**LESQUELS** ont préalablement exposé ce qui suit :

## **EXPOSE**

**1°/ La commune de SAINT JEAN DE BOURNAY, bailleur, a donné à bail à construction à la COMMUNAUTE DE COMMUNES BIEVRE ISERE, preneur, sous diverses charges et conditions, et ce pour une durée de 99 ans, ayant commencé à courir le 25 mars 2022 et devant se terminer le 24 mars 2121,**

Suivant acte reçu par Maître MERLIER, Notaire soussigné, le 25 mars 2022, publié au service de la publicité foncière de VIENNE – code SAGES 3804P05, le 7 avril 2022, volume 2022P, numéro 3119,

Le bien ci-après désigné :

Sur la commune de SAINT JEAN DE BOURNAY (Isère) Lieudit Combolle, une parcelle de terrain cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
AK	106	Combolle	01 ha 90 a 20 ca	Terre
AK	107	Combolle	00 ha 47 a 33 ca	pré

Total surface : 02 ha 37 a 53 ca

Aux termes de ce bail à construction la COMMUNAUTE DE COMMUNES BIEVRE ISERE, s'est proposée d'aménager et d'édifier sur le terrain ci-dessus désigné une aire de remplissage et de lavage de pulvérisateurs.

**2°/ La COMMUNAUTE DE COMMUNES BIEVRE ISERE, preneur, a proposé à l'association dénommée « L'AIRE DES 4 SAPINS », intervenant, de lui conférer pendant cinq ans l'usage et l'exploitation de l'aire de remplissage et de lavage à aménager et de lui céder, à l'issue de cette période, le bail à construction et les constructions réalisées,**

Suivant acte reçu par Maître MERLIER, Notaire soussigné, le 25 mars 2022.

**3°/ Il s'avère que le preneur, et l'intervenant, n'ont pas l'usage de la totalité des parcelles sus désignées, faisant l'objet du bail à construction.**

**Le bailleur, le preneur et l'intervenant ont donc décidé d'un commun accord de résilier partiellement le bail par diminution de l'assiette.**

Le **PRENEUR** déclare être à jour du paiement des loyers et charges échus, ce que le **BAILLEUR** reconnaît.

Les parties déclarent en outre :

. qu'aucune sommation d'exécuter l'une quelconque des charges et conditions du bail, ni aucune dénonciation du droit au bail à construction n'a été délivrée par le **BAILLEUR**, avec lequel il n'existe aucun différend ;

. qu'aucune contravention aux clauses du bail n'a été commise susceptible de permettre au **BAILLEUR** d'invoquer une résiliation judiciaire.

**CECI EXPOSE, il est passé à la résiliation partielle du bail par diminution de l'assiette.**

**Il est ici précisé que toutes les dispositions ci-après concernant cette résiliation partielle de bail,**

**Modifient corrélativement la convention tripartite régularisée entre l'Association L'Aire des 4 Sapins, la Commune de SAINT JEAN DE BOURNAY et la Communauté de Communes Bièvre Isère, aux termes d'un acte reçu par Maître MERLIER, Notaire soussigné, le 25 mars 2022,**

**Ce qui est accepté expressément par leurs représentants, et notamment par le représentant de l'Association L'Aire des 4 Sapins.**

## **RÉSILIATION PARTIELLE PAR RETRAIT DE PARCELLE**

La commune de **SAINT JEAN DE BOURNAY**, bailleur, et la **COMMUNAUTE DE COMMUNES BIEVRE ISERE**, preneur,

Conviennent d'un commun accord, que le bail à construction ayant fait l'objet de l'acte du 25 mars 2022, portera désormais sur les parcelles dont la désignation suit :

### **IDENTIFICATION DE LA PARCELLE**

Sur la commune de **SAINT JEAN DE BOURNAY (Isère)** Lieudit **Combolle**,  
Une parcelle de terrain cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
AK	912	Combolle	00 ha 08 a 79 ca	Terre
AK	914	Combolle	00 ha 00 a 88 ca	pré

Total surface : 00 ha 09 a 67 ca

Tel que le **BIEN** existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques y attachées, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes et tel qu'il figure **sous contour périmétrique bleu** :

- . **Lot A** – sur le plan de division établi par le cabinet SINTEGRA, géomètre expert à 38241 MEYLAN Cedex – 11 chemin des Prés, le 12 septembre 2025, ci-annexé,
- . sur l'extrait de plan cadastral ci-annexé.

### **Division cadastrale**

- . La parcelle numéro **912 Section AK**, sise sur la commune de **SAINT-JEAN-DE-BOURNAY**, sus désignée,
- . La parcelle numéro **914 Section AK**, sise sur la commune de **SAINT-JEAN-DE-BOURNAY**, sus désignée,

Proviennent de la division de deux parcelles qui a fait l'objet d'un document modificatif du parcellaire établi par le Cabinet SINTEGRA – Madame RIVIER-VIAL, géomètre expert susnommé, vérifié le 12 septembre 2025, sous le numéro 1520V.

Une copie de ce document est annexée.

Ce document est annexé à l'extrait cadastral modèle 1, délivré par le service du cadastre, dont le notaire soussigné requiert la publication de l'ensemble des divisions parcellaires relatées sur l'extrait de plan, y compris celles éventuellement non visées par l'opération immobilière objet des présentes, auprès du service de la publicité foncière compétent, simultanément aux présentes.

Les opérations de division sont résumées dans le tableau suivant :

Avant Division			Après Division					
Commune de <b>SAINT-JEAN-DE-BOURNAY</b>			Parcelles objets des présentes			Parcelles restant la propriété de l'ancien propriétaire		
Sect.	N°	Contenance	Sect	N°	Contenance	Sect	N°	Contenance
AK	106	1ha 90a 20ca	AK	912	08a 79ca	AK	913	01ha 81a 41ca
AK	107	47a 33ca	AK	914	00a 88ca	AK	915	46a 45ca

L'ensemble des parcelles numéros **106 et 107 Section AK** figurant sous contour périmétrique **VERT** sur l'extrait de plan cadastral ci-annexé.

## **EFFET RELATIF**

### **Parcelle numéro 912 Section AK**

Acquisition suivant acte reçu par Maître MARRON, Notaire à CHATONNAY, les 10 et 14 février 1972, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de VIENNE le 2 mars 1972, volume 5948, numéro 24.

### **Parcelle numéro 914 Section AK**

Le bailleur est propriétaire du bien présentement donné à bail pour en avoir eu la possession antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1956, à titre de propriétaire, d'une façon continue, paisible, publique et non équivoque, depuis plus de trente ans et sans que la prescription ayant ainsi couru à son profit ait été interrompue ou suspendue pendant son cours pour une des causes mentionnées aux articles 2242 à 2256 du Code civil.

### **Ensemble des parcelles**

Bail à construction suivant acte reçu par Maître MERLIER, Notaire à SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS le 25 mars 2022, dont une copie authentique a été publiée au service de publicité foncière de VIENNE le 7 avril 2022, volume 2022P, numéro 3119.

## **RÉDUCTION DE L'ASSIETTE CADASTRALE**

Le PRENEUR, ainsi que l'intervenant, n'ont pas l'usage des parcelles numéros 913 et 915 Section AK, qui sont désormais exclues du bail à construction et de la convention tripartite.

Le BAILLEUR entend de son côté reprendre ces parcelles.

Aucune constructions et dépendances ne portent sur lesdites parcelles et le PRENEUR et l'INTERVENANT n'envisagent pas d'extension sur celles-ci.

Les parties conviennent donc de réduire l'assiette cadastrale du bail à construction, et de la convention tripartite, en résiliant partiellement le bail avec effet au **xxxxx**.

A cette date le BAILLEUR reprendra la jouissance des parcelles numéros 913 et 915 Section Ak, retirées du bail.

## **CONSTITUTION DE SERVITUDE**

### **NATURE DE LA SERVITUDE**

#### **Servitude de passage tous usages**

A titre de servitude réelle et perpétuelle, le propriétaire du fonds servant, BAILLEUR aux présentes, constitue au profit du fonds dominant représenté par le bien donné à bail, ce qui est accepté par le PRENEUR, la servitude suivante :

#### **Nature de la servitude :**

Servitude de passage pour gens, animaux et tous véhicules, pour tous usages, et accessoirement le droit de passer toutes canalisations aériennes ou souterraines pour la desserte du fonds dominant en eau, gaz, téléphone, électricité, égouts, etc

Au bénéfice des PRENEURS actuels et successifs du fonds dominant, leurs ayants droit et préposés, pour leurs besoins personnels et le besoin de leurs activités.

Chacun s'engage à laisser libre ce passage de façon permanente, avec interdiction de stationner tous véhicules, et d'entreposer tous objets sur l'emprise du passage.

**Emprise de la servitude**

Sur le chemin existant - Tel qu'il figure sous **QUADRILLE ROUGE** sur le plan de division ci-annexé. **cf. Annexe n°**

**Entretien – Réparation - Amélioration**

Les frais d'amélioration, d'entretien et de réparation seront répartis entre les utilisateurs

Les lieux devront être remis en état après chaque intervention

Les dégâts qui pourraient être causés aux cultures et aux biens feront l'objet d'une remise en état ou le cas échéant, d'une indemnité fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

Le propriétaire du fonds servant, s'oblige tant pour lui-même que pour ses locataires à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement et à la conservation des ouvrages et à n'entreprendre aucune opération de construction ou d'exploitation qui soit susceptible d'endommager les ouvrages.

**DÉSIGNATIONS DES BIENS****Fonds dominant****Propriétaire :**

Le fonds dominant est représenté par le bien donné à bail à la Communauté de Communes Bièvre Isère, PRENEUR.

**Désignation :**

**Sur la commune de SAINT JEAN DE BOURNAY (Isère) Lieudit Combolle,**  
Une parcelle de terrain cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
AK	912	Combolle	00 ha 08 a 79 ca	Terre
AK	914	Combolle	00 ha 00 a 88 ca	pré

Total surface : 00 ha 09 a 67 ca

**Effet relatif****Du chef de la Commune de SAINT JEAN DE BOURNAY, bailleur****Parcelle numéro 912 Section AK**

Acquisition suivant acte reçu par Maître MARRON, Notaire à CHATONNAY, les 10 et 14 février 1972, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de VIENNE le 2 mars 1972, volume 5948, numéro 24.

**Parcelle numéro 914 Section AK**

Le bailleur est propriétaire pour en avoir eu la possession antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1956, à titre de propriétaire, d'une façon continue, paisible, publique et non équivoque, depuis plus de trente ans et sans que la prescription ayant ainsi couru à son profit ait été interrompue ou suspendue pendant son cours pour une des causes mentionnées aux articles 2242 à 2256 du Code civil.

**Du chef de la Communauté de Communes, preneur**

. Bail à construction suivant acte reçu par Maître MERLIER, Notaire à SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS le 25 mars 2022, dont une copie authentique a été publiée au service de publicité foncière de VIENNE le 7 avril 2022, volume 2022P, numéro 3119.

. Résiliation partielle bail à construction suivant acte reçu par Maître MERLIER, Notaire à SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS le xxxx, dont une copie authentique est en cours de publication au service de publicité foncière de VIENNE

## Fonds servant

### Propriétaire :

Le fonds servant appartient à la Commune de SAINT JEAN DE BOURNAY (Isère), bailleur, en pleine propriété.

### Désignation :

**Sur la commune de SAINT JEAN DE BOURNAY (Isère) Lieudit Combolle,**  
Une parcelle de terrain cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
AK	913	Combolle	01 ha 81 a 41 ca	Terre
AK	915	Combolle	00 ha 46 a 45 ca	pré

Total surface : 02 ha 27 a 86 ca

### Effet relatif

#### Parcelle numéro 913 Section AK

Acquisition suivant acte reçu par Maître MARRON, Notaire à CHATONNAY, les 10 et 14 février 1972, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de VIENNE le 2 mars 1972, volume 5948, numéro 24.

#### Parcelle numéro 915 Section AK

Le bailleur est propriétaire pour en avoir eu la possession antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1956, à titre de propriétaire, d'une façon continue, paisible, publique et non équivoque, depuis plus de trente ans et sans que la prescription ayant ainsi couru à son profit ait été interrompue ou suspendue pendant son cours pour une des causes mentionnées aux articles 2242 à 2256 du Code civil.

### DURÉE D'EXERCICE DE LA SERVITUDE

En application de l'article 705 du Code civil, la servitude s'éteindra au moment de la cessation du bail pour lequel elle est constituée, les droits réels représentant les fonds servant et dominant étant alors réunis dans la même main.

### INDEMNITÉ

Cette constitution de servitude est consentie sans aucune indemnité.

### EVALUATION

La présente constitution de servitude est évaluée à cent cinquante euros (150,00 eur).

### PUBLICITÉ FONCIÈRE

Cette servitude conventionnelle sera obligatoirement publiée au service de la publicité foncière compétent aux fins d'information (Décret n°55-22 du 4 janvier 1955 article 28 1° a).

### TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE

La constitution des servitudes conventionnelles s'analyse en une disposition indépendante au sens de l'article 671 du Code général des impôts.

Pour la perception de la taxe sur la publicité foncière et de la contribution de sécurité immobilière, cette obligation de faire est estimée à la somme de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 EUR).

Toutefois, il sera fait application de l'article 672 du Code général des impôts, cet acte comportant plusieurs dispositions indépendantes donnant ouverture les unes à une imposition proportionnelle, les autres à une imposition fixe, il n'est rien perçu sur ces dernières dispositions, sauf application de l'imposition fixe la plus élevée comme minimum de perception, si le montant de l'imposition proportionnelle exigible est inférieur.

#### **CONTRIBUTION DE SÉCURITÉ IMMOBILIÈRE**

La contribution de sécurité immobilière sera perçue au taux de 0,10 % sur l'évaluation faite avec un minimum de perception de 15 euros (articles 881 K et 881 M b du Code général des impôts). Cette contribution est prise autant de fois qu'il y a de servitudes.

#### **DURÉE**

**La durée du bail initial est inchangée.**

En aucun cas, le présent bail à construction ne pourra faire l'objet d'une prorogation par tacite reconduction.

#### **LOYER INCHANGE**

**La montant du loyer annuel initial est inchangé.**

#### **RENONCIATION AU VERSEMENT D'INDEMNITÉ DE RÉSILIATION**

S'agissant d'une résiliation partielle portant sur une parcelle exempte de construction, les parties conviennent que les présentes ne donneront droit au versement d'aucune indemnité de part, ni d'autre.

**Cette résiliation n'est que partielle ; elle n'a pas pour objet de transférer une quelconque construction, par accession, au bailleur.**

**La résiliation partielle rend les conditions du bail à construction originaire inchangées, à l'exception de l'assiette de la parcelle de terrain donnée à bail.**

#### **URBANISME**

##### **Enonciation des documents obtenus**

Est ci-annexée la pièce suivante :

##### **Certificat d'urbanisme d'information**

Un certificat d'urbanisme d'information a été délivré le 5 janvier 2026, sous le numéro CU 038 399 25 00153.

Le contenu de ce certificat dont le détail a été intégralement porté à la connaissance du **PRENEUR** est le suivant :

- . Les dispositions d'urbanisme applicables.
- . Les servitudes d'utilité publique.
- . Le droit de préemption.
- . Le régime des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.
- . Les avis ou accords nécessaires.
- . Les observations.

#### LE PRENEUR :

. s'oblige à faire son affaire personnelle de l'exécution des charges et prescriptions et du respect des servitudes publiques et autres limitations administratives au droit de propriété mentionnées dans ce document au caractère purement informatif ;

. reconnaît que le notaire lui a fourni tous éclaircissements complémentaires sur la portée, l'étendue et les effets de ces charges et prescriptions ;

. déclare qu'il n'a jamais fait de l'obtention d'un certificat d'urbanisme pré-opérationnel et de la possibilité d'exécuter des travaux nécessitant l'obtention préalable d'un permis de construire une condition des présentes.

LE PRENEUR reconnaît que le notaire soussigné lui a donné lecture des documents et déclare en avoir pris parfaite connaissance.

### ZONE A – RÉGLEMENTATION

#### **L'immeuble se trouve en zone A.**

Le notaire soussigné avertit le PRENEUR qui déclare en avoir connaissance dès avant les présentes, que les zones A sont en principe inconstructibles comme étant réservées aux activités agricoles ou forestières. En conséquence, seules sont admises les constructions directement liées et nécessaires aux exploitations (en ce compris les installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, ainsi que le logement des exploitants eux-mêmes), sous réserve de l'obtention des autorisations prescrites.

Par suite, la vente d'une habitation construite en zone non constructible à une personne n'exerçant pas une activité agricole est autorisée, mais le PRENEUR peut se voir refuser un permis de construire pour transformation du BIEN.

Toutefois, le règlement peut délimiter des secteurs dans lesquels des constructions peuvent être autorisées à la condition qu'elles ne portent atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages, le règlement précise alors les conditions de hauteur, d'implantation et de densité des constructions permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone.

Enfin, sous certaines conditions et dans certains secteurs, des annexes aux logements existants pourront être construits.

Le changement de destination est en principe interdit, sauf sous la double condition suivante :

. le bâtiment doit être expressément visé par une liste spéciale du Plan local d'urbanisme ;

. le changement doit être compatible avec la vocation agricole ou naturelle de la zone et ne compromet par la qualité paysagère du site.

**LE PRENEUR dispense le notaire soussigné de rapporter les dispositions actuelles relatives à la zone A, déclarant en avoir parfaite connaissance et vouloir en faire son affaire personnelle.**

### DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENTAUX

#### Etat des risques

Un état des risques est ci-annexé.

Celui-ci comporte notamment un extrait du document graphique situant le **BIEN** au regard du zonage réglementaire et l'extrait du règlement le concernant, ainsi qu'une information indiquant si des travaux ont été prescrits par ce règlement et s'ils ont été réalisés au regard de chacun des plans de prévention des risques visé du 1° au 4° de l'article R 125-23 du Code de l'environnement.

### **Absence de sinistres avec indemnisation**

Le PRENEUR et le BAILLEUR déclarent qu'à leur connaissance l'immeuble n'a pas subi de sinistres ayant donné lieu au versement d'une indemnité en application de l'article L 125-2 ou de l'article L 128-2 du Code des assurances.

### **Zone de bruit - Plan d'exposition au bruit des aérodromes**

L'immeuble **ne se trouve pas** dans une zone de bruit définie par un plan d'exposition au bruit des aérodromes, prévu par l'article L 112-6 du Code de l'urbanisme ainsi qu'il résulte de la carte ci-annexée.

### **Radon**

Selon la cartographie du potentiel radon des formations géologiques établie par l'IRSN, la commune est classée en potentiel **catégorie 1. cf. ERP annexe n°**  
Une copie de cette cartographie est ci-annexée.

### **Consultation de bases de données environnementales**

Il a été procédé à la consultation des bases de données suivantes :

- . La base relative aux Secteurs d'Information sur les Sols (**SIS**).
- . La base de données relative aux Sites et Sols pollués (**BASOL**).
- . La Carte relative aux Anciens Sites Industriels et Activités de Services (**CASIAS**).
- . La base des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (**ICPE**).
- . État des Risques Réglementés pour l'Information des Acquéreurs et des Locataires (**ERRIAL**).

Une copie des résultats de ces consultations est **ci-annexée. Annexe n°19**

**Le PRENEUR** déclare en avoir parfaite connaissance et en faire son affaire personnelle, se déclarant parfaitement informé des éventuels risques liés à cette situation.

### **Aléa – Retrait gonflement des argiles**

L'immeuble est concerné par la cartographie des zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols établie par les ministres chargés de la construction et de la prévention des risques naturels majeurs.

La carte d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel identifie **quatre catégories de zones** :

- **Les zones d'exposition forte**, qui correspondent à des formations essentiellement argileuses, épaisses et continues, où les minéraux argileux gonflants sont largement majoritaires et dont le comportement géotechnique indique un matériau très sensible au phénomène.

- **Les zones d'exposition moyenne**, qui correspondent à des formations argileuses minces ou discontinues, présentant un terme argileux non prédominant, où les minéraux argileux gonflants sont en proportion équilibrée et dont le comportement géotechnique indique un matériau moyennement sensible au phénomène.



- **Les zones d'exposition faible**, qui correspondent à des formations non argileuses mais contenant localement des passées ou des poches argileuses, où les minéraux argileux gonflants sont minoritaires et dont le comportement géotechnique indique un matériau peu ou pas sensible au phénomène, selon l'endroit où on le mesure.

- **Les territoires qui ne sont pas classés** dans l'une des trois zones précédentes sont des zones d'exposition résiduelle, où la présence de terrain argileux n'est, en l'état des connaissances, pas identifiée.

Pour l'application des articles L 112-20 à L 112-25 du Code de la construction et de l'habitation, **les zones qui sont considérées comme exposées au phénomène** de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols **sont celles dont l'exposition à ce phénomène est identifiée comme moyenne ou forte.**

**LE PRENEUR** déclare en avoir parfaite connaissance et en faire son affaire personnelle, se déclarant parfaitement informé des risques liés à cette situation.

Il résulte de la cartographie figurant dans la base de données relative aux risques naturels et technologiques – document ERRIAL ci-annexé, que le BIEN est situé, **en zone faible. cf. Annexe n°**

#### **SITUATION HYPOTHÉCAIRE**

Il résulte d'états hypothécaires que le BIEN vendu n'est grevé d'aucune inscription.

#### **AVIS DU DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX**

Le présent acte a fait l'objet :  
 d'un avis préalable du directeur des services fiscaux en date du XXXX pour le BAILLEUR,  
 d'un avis préalable du directeur des services fiscaux en date du XXXX pour le PRENEUR.  
 Ces documents sont ci-annexés.

#### **FORMALITÉ FUSIONNÉE**

L'acte sera soumis à la formalité fusionnée dans le mois de sa date au service de la publicité foncière de VIENNE.

Les droits seront perçus par ce service de la publicité foncière.

#### **DÉCLARATIONS FISCALES**

En application de l'article 738 1° du Code général des impôts, le droit fixe de CENT-VINGT-CINQ EUROS (125,00 EUR) est exigible.

#### **CONTRIBUTION DE SÉCURITÉ IMMOBILIÈRE**

Pour la perception de la contribution de sécurité immobilière prévue à l'article 879 du Code général des impôts la déclaration estimative du montant des fermages restant à courir afférent à l'immeuble objet de la résiliation partielle jusqu'au terme du bail s'élève à répartie comme suit :

Type de contribution	Assiette (€)	Taux	Montant (€)
Contribution fixe sur			15
Contribution totale			

## **COPIE EXECUTOIRE NOMINATIVE**

Une copie exécutoire nominative des présentes sera remise au bailleur.

### **FRAIS**

Tous les frais, droits et émoluments des présentes seront supportés par  
XXXX

### **ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, chacune des parties élit domicile en son adresse indiquée en tête des présentes.

### **POUVOIRS - PUBLICITÉ FONCIÈRE**

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière ou réparer une erreur matérielle telle que l'omission d'une pièce annexe dont le contenu est relaté aux présentes, les parties agissant dans un intérêt commun donnent tous pouvoirs nécessaires à tout notaire ou à tout collaborateur de l'office notarial dénommé en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec tous les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

### **CERTIFICATION D'IDENTITE**

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de leur nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée, et atteste que la personne morale n'est pas inscrite au répertoire des entreprises et de leurs établissements prévu par les dispositions de l'article R 123-220 du Code de commerce.

### **MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n° 45-2590 du 2 novembre 1945.

Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- les offices notariaux participant ou concourant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,

- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union Européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les personnes peuvent contacter à l'adresse suivante : [dpo.not@adnov.fr](mailto:dpo.not@adnov.fr).

Si les personnes estiment, après avoir contacté l'Office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

### **FORMALISME LIÉ AUX ANNEXES**

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier, les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.

Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

### **DONT ACTE sans renvoi**

Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en en-tête du présent acte.

Et lecture faite, les parties ont certifié exactes les déclarations les concernant, avant d'apposer leur signature manuscrite sur tablette numérique.

Le notaire, qui a recueilli l'image de leur signature, a lui-même apposé sa signature manuscrite, puis signé l'acte au moyen d'un procédé de signature électronique qualifié.



## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

**17 conseillers présents** : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- - Mme Régine BROIZAT- Mme Marie José RUBIRA - Mme Annie FRIZON - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - M. Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - Mme Béatrice MICHON - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO- Mme Sandrine MOREL - Mme Laurence LUINO - M. Olivier ZANCA -M. Éric FRAYSSINET

**7 Conseillers excusés** : M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), M. Daniel CHEMINEL (donne procuration à M. BENATRU), Bernard VERNAY (donne procuration à Mme FRIZON), Mme Marie BRET (donne procuration à Mme LUINO), M. Rémi SELLES, Mme Nathalie PELLER, Mme Claire NEURY (donne procuration à M ROUVIERE)

**3 Conseillers non excusés** : Stéphane CAPOURET, Mme LEVIEUX- M. François DOUHERET,

**Secrétaire de séance** : Mme Régine BROIZAT

### **2026/12 Règlement du site « Aire de lavage collective des 4 sapins »**

Le programme d'actions des captages prioritaires du Siran et du Carloz est un programme visant à maîtriser les risques de pollutions ponctuelles par les pesticides. Son plan d'actions prévoyait la construction d'une aire de lavage phytosanitaire collective sur notre commune par la Communauté de Commune de Bièvre Isère, afin de sécuriser la phase de remplissage et de lavage des pulvérisateurs. Cette installation, inaugurée en novembre 2023 est gérée par l'association « L'aire des 4 sapins ».

Dans le but de définir les conditions d'accès à cette structure et de préciser l'entretien des abords, un règlement a été établi entre les 2 parties : commune, et association « les 4 sapins ».

VU le projet de règlement ; jointe à cette délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le règlement du site « aire de lavage collective des 4 sapins » ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce règlement ;

#### **VOTE**

**Pour : Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire,  
Franck POURRAT





Mairie de  
**Saint-Jean de Bournay**

## REGLEMENT

### SITE « AIRE DE LAVAGE COLLECTIVE DES 4 SAPINS »

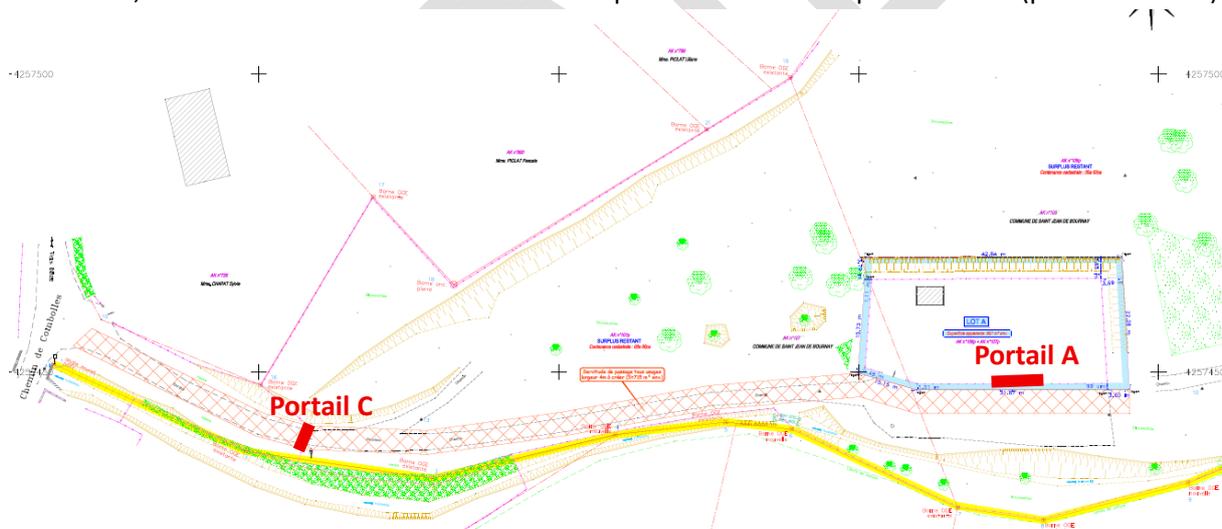
VU la délibération n°2026/12 en date du 29 janvier 2026,

Ce règlement a pour but de définir les conditions d'accès à l'aire de lavage collective des 4 Sapins et de préciser l'entretien des abords.

#### ARTICLE 1 : ACCES AU SITE

L'aire de lavage est située sur les parcelles AK 912 + AK 914 (cf plan). A noter que ces parcelles vont au-delà des grillages. Ces parcelles sont clôturées et fermées par un portail (portail A).

Les parcelles n'étant pas au bord de route, leur accès se fait par une autre parcelle appartenant à la Commune, elle-même fermée par un portail (portail C).



*NB : Une canalisation d'eau potable, appartenant à Bièvre Isère Communauté, traverse les parcelles en longeant leur limite sud.*

Les adhérents de l'association et les services municipaux de Saint-Jean-de-Bournay susceptibles d'utiliser ce portail (portail C), doivent le garder fermé à clé après chaque utilisation, afin d'assurer la sécurité et la préservation du site communal.

L'utilisation de 2 cadenas en série permettra à chaque utilisateur d'assurer la gestion de ses clés.

En période de forte utilisation de l'aire de lavage par les agriculteurs, le portail de la municipalité (portail C) peut rester ouvert sur une journée, seulement si le portail de l'aire de lavage (portail A) est fermé ou si une personne est présente sur le site.

La nuit, le portail (portail C) sera fermé.



Le stationnement des véhicules doit se faire afin de ne pas gêner l'accès ou le fonctionnement de l'aire de lavage.

## ARTICLE 2 : ENTRETIEN DU SITE

### 2.1 Chemin d'accès

Cette servitude de passage, matérialisée par des hachures rouges sur le plan ci-dessus, reliant la route jusqu'à l'entrée de l'aire de lavage (portail A), sera entretenue par l'association des 4 sapins chaque fois que nécessaire ; notamment concernant le nivellement.

### 2.2 Entretien des abords

Les abords immédiats de l'aire de lavage, situé entre le grillage de cette dernière et la limite de la parcelle soit une bande de 1 mètre à 3,69m autour du grillage et en suivant les talus (parcelles cadastrées AK 912 et AK 914 et mis à disposition à l'association) seront entretenus par l'association.

Fait à Saint-Jean-de-Bournay, en 2 exemplaires,

Le .....

Le Président de l'association, Mr PEYROLA Raphaël	Le Maire de Saint-Jean-de-Bournay, Mr Franck POURRAT
--	---



## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

**17 conseillers présents** : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- - Mme Régine BROIZAT- Mme Marie José RUBIRA - Mme Annie FRIZON - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - M. Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - Mme Béatrice MICHON - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO- Mme Sandrine MOREL - Mme Laurence LUINO - M. Olivier ZANCA -M. Éric FRAYSSINET

**7 Conseillers excusés** : M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), M. Daniel CHEMINEL (donne procuration à M. BENATRU), Bernard VERNAY (donne procuration à Mme FRIZON), Mme Marie BRET (donne procuration à Mme LUINO), M. Rémi SELLES, Mme Nathalie PELLER, Mme Claire NEURY (donne procuration à M ROUVIERE)

**3 Conseillers non excusés** : Stéphane CAPOURET, Mme LEVIEUX- M. François DOUHERET,

**Secrétaire de séance** : Mme Régine BROIZAT

### 2026/13 Réforme et cession de matériel communal (fauteuils du cinéma « Le St Jean »)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs à la gestion des biens communaux,

VU la nécessité pour les services municipaux de procéder à la réforme de certains matériels devenus inutiles, obsolètes ou hors d'usage,

VU la fiche de réforme établie par les services techniques en date du 26 décembre 2025

CONSIDERANT que le matériel décrit ci-dessous n'est plus utilisé pour les besoins du service :

Désignation	<b>283 fauteuils du cinéma « Le St Jean »</b>
Marque/Modèle	Avec revêtements type VELTOSAIT
Etat	Fonctionnel mais obsolète – Remplacement par du matériel neuf
Numéro d'inventaire (si existant)	
Valeur estimée	GRATUITE ou DON au CCAS

CONSIDERANT que ce matériel peut être cédé dans le respect des principes de bonne gestion des biens publics, car il est destiné à l'évacuation et à la destruction.

La cession autorisée n'excèdera pas 06 fauteuils par demandeur.

Les dons, si les personnes veulent en faire, seront imputés au profit du CCAS de la commune,

Le Conseil Municipal délibère pour :

- **APPROUVER** la réforme du matériel décrit ci-dessus,
- **AUTORISER** la cession à titre gratuit (matériel sans valeur) avec possibilité de don volontaire au profit du CCAS de la commune
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la cession et d'organiser la publicité nécessaire.

#### **VOTE**

**Pour : Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire,  
Franck POURRAT





## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

**17 conseillers présents** : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- - Mme Régine BROIZAT- Mme Marie José RUBIRA - Mme Annie FRIZON - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - M. Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - Mme Béatrice MICHON - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO- Mme Sandrine MOREL - Mme Laurence LUINO - M. Olivier ZANCA -M. Éric FRAYSSINET

**7 Conseillers excusés** : M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), M. Daniel CHEMINEL (donne procuration à M. BENATRU), Bernard VERNAY (donne procuration à Mme FRIZON), Mme Marie BRET (donne procuration à Mme LUINO), M. Rémi SELLES, Mme Nathalie PELLER, Mme Claire NEURY (donne procuration à M ROUVIERE)

**3 Conseillers non excusés** : Stéphane CAPOURET, Mme LEVIEUX- M. François DOUHERET,

**Secrétaire de séance** : Mme Régine BROIZAT

### 2026/14 Concert KAINOS « Loup y es-tu ? » le vendredi 3 juillet 2026 à la Tour Lesdiguières.

VU le Code des Collectivités territoriales,

VU l'article L.2131-1 du CGCT

VU l'article 103 de la loi NOTRe

VU l'article L.2122-21 du CGCT, autorisant le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

- Un contrat va être signé entre la collectivité et l'ensemble musical KAINOS pour la soirée du vendredi 3 juillet à la « Tout Lesdiguières ».
- Cette animation a pour objectif de contribuer à l'animation culturelle de la commune, de renforcer l'attractivité locale et de permettre à la population de bénéficier d'un événement de qualité.
- Le montant de la prestation du concert « Loup y es-tu ? » est de 2500€,
- Les services compétents de la collectivité, veilleront au bon déroulement de cet événement, notamment en matière d'organisation logistique et de communication auprès du public.

Le conseil Municipal délibère pour :

- **APPROUVER** le concert KAINOS « Loup y es-tu ? » lors de la soirée du vendredi 3 juillet 2026.
- **CHARGER** le Maire à informer le Responsable de la Trésorerie de Saint Marcellin, de l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette manifestation.

#### VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,  
Franck POURRAT





## CONTRAT DE CESSION

Entre les soussignés :

Commune de Saint Jean de Bournay

Siret : 213 803 992 00014

APE :

Licence d'entrepreneur de spectacles :

Représentée par M. Franck POURRAT en qualité de Maire

Ci-après dénommée l'organisateur

Et,

Ensemble musical KAÏNOS

212 chemin des Passières 38260 La Côte Saint André

Siret 820037372

Licences V-R-2022-011747/V-R2022-012058

TVA intracommunautaire : FR68820037372

Représentée par Pierre EISLER en qualité de Président

Ci-après dénommé le Producteur

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### ARTICLE 1 – OBJET

Le producteur s'engage à donner dans les conditions définies ci-après, et dans le cadre du présent contrat de cession d'exploitation :

- une représentation du concert « Loup y es-tu ? »

Le vendredi 3 juillet 2026 à St Jean de Bournay au lieu-dit Tour Lesdiguières à partir de 19 heures ou à une autre date à convenir en cas de mauvais temps

### ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

Le producteur fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales de son personnel attaché au spectacle ; il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle. Le spectacle comprendra tous les éléments nécessaires à sa représentation.

### ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur fournira le lieu du spectacle en ordre de marche et en assurera le service général : accueil et service de sécurité, régies son et lumière.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales de son personnel.

En matière de publicité et d'information, l'organisateur s'efforcera de la documentation fournie par le producteur.

#### ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES

En contrepartie, l'organisateur s'engage à verser au producteur sur présentation de facture la somme de 2500.00€ (deux mille cinq cent Euros).

Les frais de transport sont pris en charge par le producteur.

#### ARTICLE 5 – ASSURANCES

Le producteur est tenu d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux répétitions et représentations du concert dans son lieu.

#### ARTICLE 6 – ENREGISTREMENT- DIFFUSION

En dehors des émissions d'information radiophoniques et télévisées, d'une durée de trois minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partielle, du spectacle devra faire l'objet d'un accord particulier.

#### ARTICLE 7 - PAIEMENT

Le règlement des sommes dues au producteur s'effectuera sur présentation de facture par virement bancaire.

#### ARTICLE 8 – ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure. Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit pour inexécution de la clause du paragraphe A de son exposé.

Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité égale à celle de l'article 4.

#### ARTICLE 9 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Vienne mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage...)

Fait à St Jean de Bournay, le 29 janvier 2026 (en deux exemplaires)

Le Producteur

L'Organisateur

Le Maire

M. Franck POURRAT



## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

**17 conseillers présents** : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- - Mme Régine BROIZAT- Mme Marie José RUBIRA - Mme Annie FRIZON - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - M. Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - Mme Béatrice MICHON - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO- Mme Sandrine MOREL - Mme Laurence LUINO - M. Olivier ZANCA -M. Éric FRAYSSINET

**7 Conseillers excusés** : M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), M. Daniel CHEMINEL (donne procuration à M. BENATRU), Bernard VERNAY (donne procuration à Mme FRIZON), Mme Marie BRET (donne procuration à Mme LUINO), M. Rémi SELLES, Mme Nathalie PELLER, Mme Claire NEURY (donne procuration à M ROUVIERE)

**3 Conseillers non excusés** : Stéphane CAPOURET, Mme LEVIEUX- M. François DOUHERET,

**Secrétaire de séance** : Mme Régine BROIZAT

### 2026/15 Animations « Inauguration la Tour Lesdiguières » les 4 et 5 juillet 2026.

- Vu le Code des Collectivités territoriales,
- Vu l'article L.2131-1 du CGCT
- Vu l'article 103 de la loi NOTRe
- Vu l'article L.2122-21 du CGCT, autorisant le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.
  
- Un contrat va être signé entre la collectivité et La Cotterie de l'Iverel Poquet pour les animations lors de l'inauguration de La Tour Lesdiguières les 4 et 5 juillet 2026.
- Ces animations ont pour objectif de contribuer à l'animation culturelle de la commune, de renforcer l'attractivité locale et de permettre à la population de bénéficier d'un événement de qualité.
- Le montant de la prestation des animations est de 1200.00€,
- Les services compétents de la collectivité, veilleront au bon déroulement de cet événement, notamment en matière d'organisation logistique et de communication auprès du public.

Le conseil Municipal délibère pour :

- **APPROUVER** les animations proposées par l'Association La Cotterie de l'Iverel Poquet pour l'Inauguration de la Tour Lesdiguières les 4 et 5 juillet 2026
- **CHARGER** le Maire à informer le Responsable de la Trésorerie de Saint Marcellin, de l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette manifestation
- .

#### VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,  
Franck POURRAT





## CONVENTION DE PARTENARIAT ANIMATION LA TOUR LEDIGUIERES JUILLET 2026 SAINT JEAN DE BOURNAY

VILLE DE  
SAINT-JEAN DE BOURNAY

### ENTRE LES SOUSSIGNEES

La Commune de Saint Jean de Bournay, représentée par son Maire en exercice, Franck POURRAT,

101, Montée de l'Hôtel de Ville  
38440 SAINT JEAN DE BOURNAY

D'une part,

Et

L'association La Cotterie de l'Iverel Poquet

Représenté par : M. Baptiste CASSON

**D'autre part**

### IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de « L'inauguration de LA TOUR LESDIGUIERES » porté par la Municipalité de Saint Jean de Bournay, proposant une manifestation festive et ludique. L'association La Cotterie de l'Iverel Poquet accepte de mettre en place les animations autour de reconstitution médiévale les 4 et 5 juillet 2026.

Les parties acceptent d'organiser ce partenariat selon les clauses et conditions figurant ci-dessous.

### CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### **Article 1 – Objet**

L'association La Cotterie de l'Iverel Poquet, représentée par Mr Baptiste CASSON, se produira à LA TOUR LESDIGUIERES chemin du château 38440 saint Jean de Bournay aux dates suivantes :

- Samedi 4 juillet 2026 sur la journée.
- Dimanche 5 juillet 2026 sur la journée.

Arrivée sur site le vendredi 3 juillet pour l'installation.

#### **Article 2 – Engagements de la Commune**

Dans le cadre de ce partenariat, « La Municipalité de Saint Jean de Bournay » s'engage à :

- Mettre à disposition un technicien professionnel pour accueillir l'association
- Fournir pour l'installation du campement : paille, bois, toilettes accessibles, mettre à disposition de l'eau.



- Communiquer sur la présence du partenaire dans les outils de communication numérique utilisés pour la manifestation.
- Rémunérer l'association à hauteur de 1 100.00€ sur présentation d'une facture

### **Article 3 – Engagement du partenaire :**

Dans le cadre de ce partenariat, le partenaire s'engage à :

- Apporter son matériel (campement, équipements des chevaliers, armureries, etc...)
- Se présenter aux jours prévus dans l'article 1
- Animer sur les temps prévus des animations pour le public.
- Mettre en avant la Commune de Saint Jean de Bournay dans ses communications liées à l'évènement
- Fournir un RIB + un numéro de SIRET en amont de la prestation
- 1 facture (association) en aval de la prestation

### **Article 4 – Règlement à l'amiable**

Préalablement à toute action contentieuse, les parties tenteront de se rapprocher aux fins de régler d'une manière amiable tout différend qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'application de la présente convention.

### **Article 5 – Annulation – Résolution**

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence et en cas de blessure ou de maladie d'un des membres de l'équipe entraînant l'impossibilité physique d'assurer la prestation, incapacité reconnue par la production d'un certificat médical.

Toute annulation du fait de l'une des parties, autres que celles décrites plus haut, entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité de 50% de la prestation décidée.

### **Article 6 – Clause de juridiction**

A défaut de règlement amiable, tout règlement de différend sera du ressort de la juridiction compétente.

### **Article 7 - RGPD**

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat et pour mener à bien l'ensemble de nos obligations contractuelles respectives, la Commune de Saint Jean de Bournay et le partenaire sont amenés à avoir connaissance de données personnelles concernant leurs personnels respectifs, telles que, des données d'identité et des données de la vie professionnelle (adresse mail, numéro de téléphone). Ces données sont nécessaires aux deux parties, pour la bonne exécution du présent contrat afin d'organiser au mieux la représentation objet du contrat.

A ce titre, la Commune de Saint Jean de Bournay et le partenaire sont donc tout deux respectivement destinataires des données de l'autre partie et agissent donc tous deux, en tant que Responsables de traitements des données du personnel de l'autre partie, dont ils ont respectivement connaissance. La Commune de Saint Jean de Bournay et le partenaire ; sont donc tous deux responsables du respect des obligations issues du Règlement européen n°2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) concernant la collecte et le traitement des données à caractère personnel.

Ainsi et conformément aux dispositions du RGPD, la Commune de Saint Jean de Bournay et le partenaire s'engagent respectivement :



- A n'utiliser les données fournies que dans le cadre du présent contrat et à ne les transmettre à aucun autre destinataire sans en informer préalablement l'autre partie ;
- A ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel dans le cadre de la finalité précisée au contrat, respectent la confidentialité des données ou soient soumis à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- A mettre en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées en vue de protéger les données personnelles contre leur altération, perte, destruction fortuite ou illicite, divulgation ou accès non autorisé ;
- A héberger les données à caractère personnel transmises dans un pays de l'Union européenne ;
- A conserver les données pour une durée déterminée, conformément aux obligations légales et réglementaires en matière de prescription, puis à détruire l'ensemble des supports de traitement existants ;
- A tenir un Registre des activités de traitement ;
- Chaque partie peut faire appel à des sous-traitants. Dans ce cas, chaque partie s'assure que le sous-traitant présente des garanties suffisantes de conformité. Chaque partie demeure pleinement responsable devant l'autre partie, de ses sous-traitants.

Fait à Saint-Jean de Bournay, le jeudi 29 janvier 2026

En deux exemplaires originaux,

L'association La Cotterie de l'Iverel Poquet

**M. Baptiste CASSON**

Le Maire

**M. Franck POURRAT**



## **SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

**17 conseillers présents** : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- M. Yves ROUVIERE- - Mme Régine BROIZAT- Mme Marie José RUBIRA - Mme Annie FRIZON - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - M. Damien GINESTE- M. Marc BENATRU - Mme Béatrice MICHON - Mme Jacqueline GERBOULLET- Mme Isabelle MILANETTO- Mme Sandrine MOREL - Mme Laurence LUINO - M. Olivier ZANCA -M. Éric FRAYSSINET

**7 Conseillers excusés** : M. Mickael FAVRO (donne procuration à M. FRAYSSINET), M. Daniel CHEMINEL (donne procuration à M. BENATRU), Bernard VERNAY (donne procuration à Mme FRIZON), Mme Marie BRET (donne procuration à Mme LUINO), M. Rémi SELLES, Mme Nathalie PELLER, Mme Claire NEURY (donne procuration à M ROUVIERE)

**3 Conseillers non excusés** : Stéphane CAPOURET, Mme LEVIEUX- M. François DOUHERET,

**Secrétaire de séance** : Mme Régine BROIZAT

### **2026/16 Motion de soutien au recours contre l'accord UE-Mercosur et demande de transmission devant la Cour de justice de l'Union européenne**

#### ***Intervention volontaire de la commune et de ses administrés au soutien du recours de l'Etat***

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

**VU** le projet d'accord d'association entre l'Union européenne et les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) ;

**VU** la décision du Conseil de l'Union européenne s'appropriant à autoriser la signature et la conclusion dudit accord ;

**VU** le projet de recours en annulation élaboré en vue d'une saisine de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) ;

Le Maire expose au Conseil Municipal les motifs justifiant la présente délibération :

**CONSIDÉRANT** que la commune de Saint Jean de Bournay compte une vingtaine d'exploitations agricoles qui constituent un pilier de son économie et de sa vie sociale, représentant plus de 30 emplois directs et encore plus nombreux indirects sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT** les difficultés croissantes du secteur agricole, confronté à une baisse structurelle des revenus et à une érosion continue du nombre d'exploitations, menaçant la vitalité de nos zones rurales ;

**CONSIDÉRANT** que l'accord UE-Mercosur prévoit l'importation massive de produits agricoles sud-américains, notamment 99 000 tonnes de viande bovine, 180 000 tonnes de volaille et 190 000 tonnes de sucre, qui viendront concurrencer directement nos productions locales ;

**CONSIDÉRANT** que cette concurrence est foncièrement déloyale, les produits importés ne respectant pas les normes sanitaires, sociales et environnementales rigoureuses imposées aux agriculteurs français et européens, notamment concernant l'usage de pesticides interdits dans l'UE, d'hormones de croissance ou de farines animales ;

**CONSIDÉRANT** les risques sanitaires avérés pour les consommateurs européens, comme en témoigne la détection en 2024 de résidus d'hormones interdites dans des lots de viande importés du Brésil ;

**CONSIDÉRANT** que cet accord menace directement la survie de 30 000 éleveurs en France et pourrait entraîner une chute de 10 à 15 % des prix de la viande bovine, accélérant la disparition d'exploitations agricoles sur notre territoire et favorisant la désertification rurale ;

**CONSIDÉRANT** que dans un contexte géopolitique instable, où les autorités militaires alertent sur les risques de conflits majeurs, la dépendance accrue à des voies d'approvisionnement maritimes lointaines et vulnérables constitue une atteinte grave à la souveraineté alimentaire de la France et de l'Union européenne, qui est un intérêt stratégique fondamental ;

**CONSIDÉRANT** que les mécanismes de protection prévus, telle la clause de sauvegarde, sont notoirement insuffisants, complexes à activer et d'une efficacité limitée, et que l'accord est dépourvu de clauses miroirs effectives garantissant une réciprocité des standards de production ;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de recours en annulation devant la CJUE a été solidement argumenté, invoquant une erreur manifeste d'appréciation des instances européennes, une violation du principe d'égalité de traitement entre les opérateurs économiques et un détournement de pouvoir ;

**CONSIDÉRANT** l'urgence d'agir, la signature formelle de l'accord par le Conseil de l'Union européenne étant prévue pour le 12 janvier 2026, rendant toute action ultérieure plus complexe ;

**CONSIDÉRANT** qu'il relève de la compétence et du devoir du Conseil Municipal de défendre les intérêts économiques et sociaux de son territoire et d'exprimer les préoccupations légitimes de ses habitants ; au besoin

en intervenant volontairement à l'instance engagée par l'Etat ; Maître AZAN avoué au barreau de PARIS nous représentant pro bono ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal de Saint Jean de Bournay, après en avoir délibéré, décide,

- **D'APPORTER** son soutien plein et entier au projet de recours en annulation devant la Cour de justice de l'Union européenne visant à contester la décision du Conseil de l'Union européenne autorisant la signature et la conclusion de l'accord d'association UE-Mercosur.  
La commune au nom de ses administrés interviendra au soutien de l'Etat ; Maître AZAN étant désigné à cet effet en pro bono.
- **DEMANDER** solennellement au Gouvernement français, et en particulier à Monsieur le Premier ministre, de prendre ses responsabilités en transmettant ce recours devant la Cour de justice de l'Union européenne dans les meilleurs délais, et impérativement avant la date de signature formelle de l'accord.
- **DE FONDER** cette demande sur la nécessité impérieuse de protéger les agriculteurs et les populations rurales de son territoire face à une concurrence destructrice, de préserver la souveraineté alimentaire de la France, de garantir des conditions de concurrence équitables et d'assurer la sécurité sanitaire des consommateurs.
- **DE TRANSMETTRE** la délibération à :
  - Monsieur le Président de la République
  - Monsieur le Premier ministre ;
  - Monsieur le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ;
  - Madame la Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ;
  - Monsieur le Député de la circonscription ;
  - Messieurs et Madame les sénateurs du département ;
  - Monsieur Président du Conseil départemental ;
  - Monsieur le Président du Conseil régional ;
  - Les organisations agricoles locales.

**VOTE**

**Pour : Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire,  
Franck POURRAT

